

Le Reflet de St-Liboire



● Revue d'information regroupant tous les organismes de St-Liboire ●



ST-LIBOIRE EN FÊTE

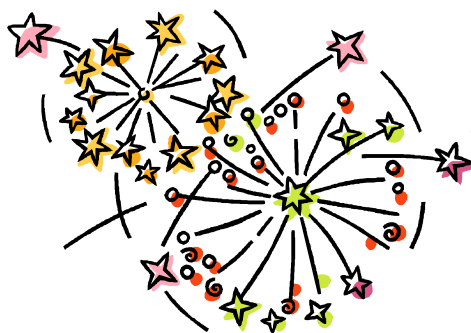
**SAMEDI LE 28 JUIN 2014
ET**

DIMANCHE LE 29 JUIN 2014

Gratuit!



Gratuit!



DÉTAILS ET PROGRAMMATION À
L'INTÉRIEUR



Volume 30

No. 5

Mai 2014

LA VIE À ST-LIBOIRE

MAI 2014

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	20	19 h	Début saison de pétanque	Terrain de pétanque Coût 20 \$
Lundi	26	19 h	Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » Assemblée générale et élections suivies de : Les graminées par Sandra Barone - Échanges entre les membres de plantes et de boutures identifiées.	Salle Municipale 1384, rue Principale Saint-Valérien-de-Milton
Vendredi	30	19 h	Présentation de photos de « La Petite Séduction »	Domaine St-Liboire 123, rue Gabriel

JUIN 2014

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	03	20 h	Séance du Conseil Municipal	Hôtel de ville
Samedi	07	18 h 30	Souper - Soirée - Homards à volonté - Au profit des Loisirs de St-Liboire et la Croix-Rouge	Aréna Sogetel du Centre Martin-Brodeur
Samedi	07		FÊTE DES VOISINS	
Vendredi	13	19 h 30	Bingo - Chevaliers de Colomb	Salle des Chevaliers de Colomb
Vendredi	13	19 h	Coin des Zados (10 à 17 ans) 19 h à 22 h	Hôtel de ville - Salle Jean XXIII Soirée Fort Boyard - fin saison
Vendredi	20	19 h	Bingo - Comité des Aînés	Domaine St-Liboire 123, rue Gabriel
Mardi	24		FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC	
Samedi 28 et Dimanche 29			ST-LIBOIRE EN FÊTE (VOIR PROGRAMMATION - PAGES CENTRALES DU JOURNAL)	

INFORMATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Courriel : admin@municipalite.st-liboire.qc.ca

Site internet : www.municipalite.st-liboire.qc.ca

Hôtel de ville 450 793-2811

21, place Mauriac
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi 8 h à 12 h – *Fermé en après-midi*

Bibliothèque municipale 450 793-4751 www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/liboire

Responsable : Madame Julie Girouard

Heures d'ouverture : Lundi 8 h à 12 h 13 h à 16 h 18 h 30 à 20 h 30
Mardi 8 h à 12 h 13 h à 16 h 19 h à 20 h 30
Mercredi 10 h à 12 h 13 h à 16 h 19 h à 20 h 30

Loisirs de St-Liboire Inc. (450) 793-4825 Courriel : loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca

Site Internet : www.loisirsdestliboire.ca

Responsable : Francine Dion

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi et jeudi 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Denis Chabot, maire

Guylaine Morin
Siège numéro 1

Johanne Grégoire
Siège numéro 2

Yves Winter
Siège numéro 3

Nadine Lavallée
Siège numéro 4

Claude Vadnais
Siège numéro 5

Nicolas Proulx
Siège numéro 6

Séances du Conseil Premier mardi de chaque mois, 20 h. Exception en **janvier à 20 h 30;**
au mois d'**avril** et au mois d'**août** le **2^e mardi à 20 h.**

EMPLOYÉES MUNICIPALES – ADMINISTRATION

M^e Josée Vendette
Directrice générale

Louise Rajotte
Adjointe-administrative

Janie Rondeau
Inspecteur en bâtiment

Monic Guérin
Réceptionniste

Christiane Messier
Secrétaire-réceptionniste

EMPLOYÉS MUNICIPALS – TRAVAUX PUBLICS

Bruno Lessard
Coordonnateur aux travaux publics
450 278-2814

Sébastien Roux
Opérateur en traitement de l'eau
450 278-2810

Veillez noter que la Municipalité ne se tient pas responsable en cas d'erreur de publication ou des commentaires publiés par les différents intervenants.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 6 mai 2014, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les Conseillères Guylaine Morin, Johanne Grégoire et Nadine Lavallée.

Messieurs les Conseillers Yves Winter, Claude Vadnais et Nicolas Proulx.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Chabot

Est également présente, M^e Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la session à 20 heures.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 111-05-14**

Attendu qu'un ordre du jour a été soumis aux membres du conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point **36 a) intitulé Octroi du contrat de boîtiers de service et creusage.**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014
RÉSOLUTION NUMÉRO 112-05-14**

Attendu que tous les membres du conseil municipal présents lors de l'assemblée du 8 avril 2014 déclarent avoir pris connaissance dudit procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 8 avril 2014 tel que rédigé en précisant que les deux chèques émis à monsieur Christian Lapalme suite à sa terminaison de son emploi ont finalement été émis en avril et non en mars tel que précédemment indiqué dans le procès-verbal du 8 avril 2014;

4. CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/58-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Tel que mentionné à l'avis public du 9 avril 2014, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à l'adoption du règlement numéro 86-97/58-14.

La directrice générale donne les informations pertinentes relatives à ce projet de règlement. Monsieur le Maire donne des explications additionnelles. Aucune question n'est posée.

5. CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/59-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES COURS D'ÉQUITATION DE FAÇON ACCESSOIRE À L'ÉLEVAGE DE CHEVAUX EN ZONE AGRICOLE

Tel que mentionné à l'avis public du 9 avril 2014, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à l'adoption du règlement numéro 86-97/59-14.

La directrice générale donne les informations pertinentes relatives à ce projet de règlement. Monsieur le Maire donne des explications additionnelles. Aucune question n'est posée.

6. CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/60-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INCLURE LES TRAITEURS DANS LA LISTE DES COMMERCES ASSOCIABLES À L'HABITATION

Tel que mentionné à l'avis public du 9 avril 2014, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à l'adoption du règlement numéro 86-97/60-14.

La directrice générale donne les informations pertinentes relatives à ce projet de règlement. Monsieur le Maire donne des explications additionnelles. Aucune question n'est posée.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

**8. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS EN AVRIL 2014
RÉSOLUTION NUMÉRO 113-05-14**

Considérant la liste des comptes payés en avril 2014;
Considérant que les fonds étaient disponibles pour pourvoir au paiement de ces comptes;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes payés en avril, totalisant la somme de 157 170.56 \$ en plus des salaires versés de 50 952.24 \$ et d'en ratifier le paiement ce qui inclut les deux chèques émis au nom de monsieur Christian Lapalme suite à la terminaison de son emploi.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

ADMQ	Congrès 2014 - directrice générale	573,73 \$
Bell Mobilité Pagette	Frais pagette - maire	20,97 \$
Brodeur, Denoncourt, Girouard	Rapport financier annuel	7 760,81 \$
Carrefour Action Mun.et Famille	Inscription colloque 2014 - MADA à Victoriaville	275,44 \$
Chevaliers de Colomb de St-Liboire	Location de salle - 10 et 16 mai 2014	350,00 \$
Corporation des Fleurons du Québec	Cotisation année 2014	448,40 \$
CSST	Ajustement cotisations 2013	131,07 \$

Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - Mars	3 148,74 \$
	Assces collectives - Avril	2 299,58 \$
EBM (équip.de bur.montérégie)	Frais de copie - Mars	117,18 \$
Ecole Henri-Bachand	Contribution sport-étude 2014	7 966,00 \$
Fonds d'information sur le Territoire	Avis de mutation - fév.et mars	48,00 \$
Fourniture de bureau Denis	Papeterie	219,65 \$
Grégoire Johanne	Fr. dépl. formation 25 janv. et 8 février	38,40 \$
Lavallée Nadine	Fr. dépl. formation 18 janv. et 8 février	27,24 \$
Méga Copie	Edition du Reflet d'avril	1 833,93 \$
Ministre des finances	2 permis de réunion - 10 mai et 16 mai	166,00 \$
Ministre du Revenu du Québec	DAS - mars 2014	12 140,58 \$
MRC les Maskoutains	Équilibrage du rôle 2014/2016 - 2 ^e versement	10 522,50 \$
	Mise à jour du rôle	670,54 \$
Pelletier Emilien - député	Remboursement publicité dans le Reflet	125,00 \$
Premiers Répondants de St-Liboire	Solde de la subvention 2014	16 000,00 \$
Produits Sanitaires RPS	Produits nettoyants - bureau municipal	51,74 \$
Proulx Nicolas	Fr. dépl. - 2 fomations à St-Jude	64,00 \$
Receveur Général du Canada	DAS - mars 2014 (taux réduit)	3 916,65 \$
	DAS - mars 2014 (taux régulier)	469,06 \$
Reliance Protectron	Frais de surveillance annuel - Hôtel de ville	324,92 \$
Samoisette Marie-Eve	Programme couches lavables	100,00 \$
Sogetel	Frais tél. - bureau municipal	484,17 \$
	Remboursement fr. dépl, affiches, cartouches etc.	199,45 \$
Vendette Josée	Remboursement pellicule plastique, fr. dépl., etc.	174,39 \$
Visa (Soc.Assces auto. du Qc)	Vérification de validité d'un permis de conduire	1,60 \$

BIBLIOTHEQUE:

Girouard Julie	Remb. articles pour l'heure du conte et livres	145,05 \$
	Remb. achat de livres	121,69 \$
Réseau Biblio de la Montérégie	Concours l'écolo Biblio	68,99 \$
Sogetel	Frais tél. - Biblio	69,64 \$

LOISIRS

Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement d'avril	9 550,00 \$
	Subvention - entretien patinoire extérieure	2 500,00 \$

SERVICE INCENDIE:

Bell Mobilité	Frais cellulaire	32,88 \$
Bell Mobilité pagette	Frais pagettes	232,60 \$
Extincteurs Milton	Recharge - air comprimé	175,92 \$
Féd.Québécoise des municipalités	Frais Dicom - février	21,71 \$
Groupe Maska inc.	Pièce pour auto pompe	60,37 \$
Plomberie Chauffage St-Hyacinthe	Remplacer réservoir de dilatation - caserne	270,67 \$
Sogetel	Frais de communication - caserne	211,54 \$
Téléystème du Québec	Radios, microphones, batteries, antennes etc.	1 763,71 \$
Visa (Ministre des finances)	Registre des propriétaires véhicules lourds	65,00 \$

URBANISME:

Association Qué.des prod.pépinrière	Répertoire arbres recommandés-milieu urbain	20,64 \$
-------------------------------------	---	----------

Editions Yvon Blais inc.	Loi aménagement urbanisme - Maj # 33	120,65 \$
Formules Municipales	Permis cartonnés	131,85 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

Atelier de soudure de St-Liboire	Réparer équipement à neige	57,15 \$
Bazinet Michael	Fr. dépl. - Récupérer le Sterling	34,40 \$
Bell Gaz	Chauffage - garage	1 236,86 \$
Bell Mobilité	Frais cellulaires - voirie	191,70 \$
Carrière d'Acton Vale	Abrasif	7 874,48 \$
Chemco Inc.	Produits chimiques - eau potable	1 997,76 \$
Chemline Plastics Ltd	Réparer vanne papillon du train # 2	197,04 \$
Contrôle P.M. inc.	Appel de service: problème démarrage pompes	301,00 \$
CST Canada	Carburant	2 391,91 \$
Dion Gérard & Fils	Ajuster pompe saver - puits # 3	535,36 \$
	Pompe surpresseur défectueuse - eau potable	85,66 \$
Entreprises électriques A & R	Entretien lumières de rue	142,48 \$
Excavation Sylvain Plante	Transport d'abrasif	701,68 \$
Féd.Québécoise des municipalités	Frais Dicom - février	10,85 \$
Ferme Cerpajo inc.	Déneigement des rues - 4 ^e versement	6 467,34 \$
	Déneigement des stationnements - vers.final	913,09 \$
Fourniture de bureau Denis	Ciseaux - usine d'eau potable	8,04 \$
Freightliner et Sterling (Camions)	Réparation du véhicule Sterling	1 700,08 \$
Garage Luc Meunier	Prestone pour véhicule Sterling	91,98 \$
Groupe Maska	Pièces pour entretien véhicules	209,81 \$
Hach Sales & Service Canada	DPD free chlore - usine d'eau potable	298,93 \$
Hetek Solution inc.	Calibrer détecteur de gaz et détecteur de chlore	367,92 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	788,26 \$
	110 Terrasse Bagot	3 674,52 \$
Javel Bois-Francs	Chlore - aqueduc	1 001,94 \$
Kemira Water Solutions Canada	Coagulant de pax - eau potable	10 575,40 \$
Laboratoires d'Analyses S.M.	Analyses eau potable et eaux usées	373,62 \$
Laforest Nova Aqua inc.	Travaux - puits # 4	3 267,53 \$
Lapalme Christian	Remboursement de dépenses diverses	1 098,75 \$
Municipalité d'Upton	Aide au déneigement	46,90 \$
Pétroles Irving	Carburant	286,83 \$
Plomberie Chauffage St-Hyacinthe	Problème de chauffage - Garage	576,24 \$
Protectron Drummond	Ajout d'un code d'accès	86,23 \$
Publications du Québec	Normes ouvrages routiers - tome 5	97,16 \$
Régie Inter. d'Acton et maskoutains	Ordures et redevances - mars	6 516,66 \$
	Recyclage - mars	1 946,80 \$
	Organique - mars	980,88 \$
	Frais écocentres 2014	3 944,00 \$
	Quote-part - 2 ^e versement	4 708,75 \$
	Frais de gestion programme inst.septique - 2 ^e v.	2 175,00 \$
Ressorts Maska	Inspection du Ford - voirie	1 142,49 \$
Rona le Rénovateur Régional	Nettoyants et pistolet pour rincer membranes	82,62 \$
Roux Sébastien	Frais de dépl. de mars pour les 2 usines	150,00 \$
Sogetel	Frais tél. - garage municipal	135,87 \$
	Frais tél. - usine d'épuration	87,23 \$
	Frais tél - aqueduc	188,32 \$
Tenco inc.	Réparation de l'équipement à neige	861,37 \$
Visa (Ministre des finances)	Registre des propriétaires véhicules lourds	65,00 \$
Würth Canada Ltée	Fusibles pour véhicules et lunettes de sécurité	264,02 \$

TOTAL DES COMPTES PAYÉS 157 170,56 \$

Salaires versés **Avril** 50 952,24 \$

**9. ADOPTION DES COMPTES À PAYER
RÉSOLUTION NUMÉRO 114-05-14**

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée;
Considérant que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer totalisant 2 167,75 \$; d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

MRC des Maskoutains	Honoraires ingénieur - usine de filtration améliorations	1 121,25 \$
	Honoraires ingénieur - Plan d'intervention triennal pavage	1 046,50 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER	2 167,75 \$

**10. OCTROI DU CONTRAT RELATIF AU FAUCHAGE ET À L'ENTRETIEN DES PELOUSES
RÉSOLUTION NUMÉRO 115-05-14**

Considérant qu'un appel d'offres a été soumis à différents soumissionnaires pour l'octroi du contrat relatif au fauchage et à l'entretien des pelouses;

Considérant les soumissions reçues suite à cet appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat relatif au fauchage et à l'entretien des pelouses à Paysagement Benoît et Frères Inc. suivant la soumission reçue en date du 30 avril 2014 pour un mandat d'un an au montant de 7 500 \$ plus taxes, lequel mandat pourra être renouvelé, suite à une évaluation de rendement qui se tiendra à la fin de la présente saison, pour une période additionnelle de deux ans suivant les prix soumis par ladite soumission du 30 avril 2014, soit un montant annuel de 7 500 \$ plus les taxes applicables pour chacune des années additionnelles; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**11. OCTROI DU CONTRAT RELATIF AU BALAYAGE DE RUES
RÉSOLUTION NUMÉRO 116-05-14**

Considérant qu'un appel d'offres a été soumis à différents soumissionnaires pour l'octroi du contrat relatif au balayage de rues;

Considérant les soumissions reçues suite à cet appel d'offres;

Il est proposé par madame Johanne Grégoire

Appuyée par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat relatif au balayage de rues à Les Entreprises Myrroy Inc. suivant la soumission reçue en date du 30 avril 2014 pour un contrat de trois ans au montant de 2 430 \$ par année soit un total de 7 290 \$ pour les trois ans plus les taxes applicables; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**12. ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 117-05-14**

Considérant qu'un appel d'offres a été soumis à différents soumissionnaires pour l'achat d'abat-poussière;

Considérant les soumissions reçues suite à cet appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'abat-poussière auprès de Sel Warwick au montant de 475 \$ plus les taxes applicables par ballot d'une tonne suivant la soumission reçue en date du 29 avril 2014; d'autoriser le paiement des factures relatives à cet achat selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**13. OCTROI DU CONTRAT RELATIF AU SCHELLEMENT DES FISSURES
RÉSOLUTION NUMÉRO 118-05-14**

Considérant qu'un appel d'offres a été soumis à différents soumissionnaires pour l'octroi du contrat relatif au scellement des fissures;

Considérant les soumissions reçues suite à cet appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Guylaine Morin

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat relatif au scellement des fissures à Scellement J.F. Inc. pour l'année 2014 au montant de 1,78 \$ du mètre linéaire plus les taxes applicables suivant la soumission reçue en date du 01 mai 2014; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**14. OCTROI DU CONTRAT RELATIF AU MARQUAGE DE RUES
RÉSOLUTION NUMÉRO 119-05-14**

Considérant qu'un appel d'offres a été soumis à différents soumissionnaires pour l'octroi du contrat relatif au marquage de rues et au traçage de la signalisation requise pour faciliter la sécurité routière;

Considérant les soumissions reçues suite à cet appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat relatif au marquage de rues et au traçage de la signalisation requise pour faciliter la sécurité routière à Lignes Maska (9254-8783 Québec Inc.) suivant la soumission reçue en date du 5 mai 2014 au montant de 12 590,08 \$ taxes incluses; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

15. OCTROI DU CONTRAT RELATIF AU FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS RÉSOLUTION NUMÉRO 120-05-14

Considérant qu'un appel d'offres a été soumis à différents soumissionnaires pour l'octroi du contrat relatif au fauchage des levées de fossés;

Considérant les soumissions reçues suite à cet appel d'offres;

Il est proposé par madame Johanne Grégoire

Appuyée par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat relatif au fauchage des levées de fossés à Mini-Excavation Gal pour un mandat d'un an au montant de 3 750 \$ plus les taxes applicables suivant la soumission reçue en date du 30 avril 2014 lequel mandat pourra être renouvelé, suite à une évaluation de rendement qui se tiendra à la fin de la présente saison, pour une période additionnelle de deux ans suivant les prix soumis par ladite soumission du 30 avril 2014, soit un montant annuel de 3 750 \$ plus les taxes applicables pour chacune des années additionnelles; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

16. OCTROI DU CONTRAT DE NIVELAGE DES ROUTES NON PAVÉES RÉSOLUTION 121-05-14

Considérant qu'un appel d'offres a été soumis à différents soumissionnaires pour l'octroi du contrat relatif au nivelage des routes non pavées;

Considérant les soumissions reçues suite à cet appel d'offres;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat relatif au nivelage des routes non pavées à Alain Boyer Excavation au taux horaire de 151,77 \$ taxes incluses suivant la soumission reçue en date du 5 mai 2014; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

17. ACHAT DE TÊTES DE PUISARD ET DE REHAUSSEURS RÉSOLUTION NUMÉRO 122-05-14

Considérant qu'un appel d'offres a été soumis à différents soumissionnaires pour l'achat de têtes de puisard et de rehausseurs;

Considérant les besoins énoncés par le Coordonnateur des travaux publics pour l'année 2014;

Considérant les soumissions reçues suite à cet appel d'offres;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée

Appuyée par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de têtes de puisard et de rehausseurs auprès de Atelier de Soudure St-Liboire au montant de 5 432,56 \$ taxes incluses suivant la soumission reçue en date du 5 mai 2014; les pièces devront être livrées le ou avant le 30 juin 2014; d'autoriser le paiement des factures relatives à cet achat selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**18. OCTROI D'UN CONTRAT GÉNÉRAL RELATIF AU MANDAT D'EXCAVATION – LOCATION DE PELLE EXCAVATRICE
RÉSOLUTION NUMÉRO 123-05-14**

Considérant qu'un appel d'offres a été soumis à différents soumissionnaires pour l'octroi du contrat général relatif au mandat d'excavation – location de pelle excavatrice;

Considérant que par la même occasion, des prix ont été demandés pour le transport de matériaux et la location de camions;

Considérant les soumissions reçues suite à cet appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité de procéder à la location des équipements ci-après mentionnés suivant les soumissions reçues le ou avant le 6 mai 2014; d'autoriser la location desdits équipements suivant les modalités ci-après indiquées le tout suivant les soumissions reçues; d'autoriser le paiement des factures relatives à ces locations d'équipements selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Équipements	Fournisseur	Prix horaire
Location de mini-pelle	Excavation Patrice Gosselin	85 \$
Location de pelle excavatrice Pour fossés et tranchées	Excavation Sylvain Plante et fils Inc.	125 \$
Location de pelle excavatrice Pour travaux égouts et aqueduc	Excavation Laflamme et Ménard Inc	Suivant la liste de prix fournie pour les différents équipements
Location de Camion 10 roues	Excavation Sylvain Plante et fils Inc.	75 \$
Location de camion 12 roues	Excavation Sylvain Plante et Fils Inc.	85 \$
Location de semi 2 essieux	Excavation Sylvain Plante et Fils Inc.	95 \$

**19. DÉMISSION DU JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION D'UN POSTE DE JOURNALIER SURNUMÉRAIRE ET D'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT
RÉSOLUTION NUMÉRO 124-05-14**

Considérant que monsieur Michaël Bazinet, embauché le 18 mars dernier, a remis sa démission et a quitté en date du 25 avril 2014;

Considérant que ce faisant, le poste de journalier aux travaux publics est de nouveau vacant;

Considérant que la Municipalité désire procéder à un nouvel appel de candidatures;

Considérant que pour l'instant, il y a lieu de procéder à l'ouverture d'un poste surnuméraire;

Considérant que la Municipalité a demandé et obtenu une subvention pour l'embauche d'un étudiant pour une période de dix (10) semaines pendant l'été 2014;

Considérant que la Municipalité a été informée qu'une subvention de 1 244.00 \$ lui était accordée;

Considérant que monsieur Karl Pelchat, étudiant embauché en 2013, est disposé à revenir pour la saison 2014;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par madame Nadine Lavallée

Et résolu de prendre acte de la démission de monsieur Michaël Bazinet; de procéder à l'ouverture d'un poste de journalier surnuméraire suivant l'offre d'emploi jointe à la présente; de procéder à l'embauche de monsieur Karl Pelchat à titre d'étudiant pour la saison estivale 2014 au taux de 14,00 \$/ heure; d'autoriser la directrice générale à faire toutes les démarches appropriées pour donner plein effet à la présente résolution et à signer tous les documents requis à ces fins; d'autoriser le paiement des salaires requis par cet embauche au poste d'étudiant suivant les modalités applicables aux employés temporaires.

Les candidatures pour le poste de journalier surnuméraire seront soumises à un prochain conseil pour adoption d'une résolution d'embauche.

**20. ACCORD DE PRINCIPE AU RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PARTIE 8 (SERVICE INGÉNIEURIE) ET MANDAT DE REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ À LA TABLE DE NÉGOCIATION DES MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT DE LADITE ENTENTE
RÉSOLUTION NUMÉRO 125-05-14**

Considérant que le service d'ingénierie a été mis sur pied par l'entremise d'une entente intermunicipale signée par les municipalités intéressées;

Considérant que, au départ, cinq municipalités ont ainsi adhéré à cette entente, en l'occurrence les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Saint-Jude, Saint-Liboire et Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant que, par la suite, trois autres municipalités ont signé l'entente, en l'occurrence les municipalités de Saint-Barnabé-Sud, Saint-Hugues et Saint-Louis;

Considérant que cette entente intermunicipale ne couvrait que deux exercices financiers, soit les exercices financiers 2013 et 2014;

Considérant qu'il est approprié de planifier le plus rapidement possible le renouvellement de cette entente et de convenir des conditions qui s'y rattachent;

Considérant qu'il serait opportun qu'un comité de travail soit mis sur pied et mandaté pour convenir des conditions se rattachant au renouvellement de l'entente intermunicipale qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2015;

Considérant que, à ce stade-ci, il y a lieu de donner un accord de principe au renouvellement de l'entente intermunicipale;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Yves Winter

Et résolu de donner un accord de principe pour le renouvellement de l'entente intermunicipale relative au service d'ingénierie mis sur pied par la MRC des Maskoutains (Partie 8 du budget de la MRC) et de mandater monsieur le maire, Denis Chabot, afin de représenter la municipalité au sein du comité mis sur pied par la MRC des Maskoutains pour négocier et établir les conditions du renouvellement de l'entente intermunicipale qui prendrait effet le 1^{er} janvier 2015.

21. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/58-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RÉSOLUTION 126-05-14

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que certaines dispositions du règlement de zonage numéro 86-97 méritent d'être précisées;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié certaines problématiques et propose les modifications contenues dans ce règlement;

Considérant qu'il est à l'avantage de tous que la réglementation municipale soit la plus claire et compréhensible possible;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 avril 2014;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée de consultation publique le 6 mai 2014 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et des organismes intéressés;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par madame Nadine Lavallée

Appuyée par madame Johanne Grégoire

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 86-97/58-14 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage afin de modifier diverses dispositions ».

Puisque ce second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, il est résolu également de soumettre ce second projet de règlement à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi.

**22. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/59-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES COURS D'ÉQUITATION DE FAÇON ACCESSOIRE À L'ÉLEVAGE DE CHEVAUX EN ZONE AGRICOLE
RÉSOLUTION 127-05-14**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande afin d'autoriser les cours d'équitation de façon accessoire à l'élevage de chevaux en zone agricole;

Considérant qu'il est essentiel de baliser les usages autres qu'agricoles en zone agricole;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge qu'il est important de valoriser et de faciliter ce type d'activité s'inscrivant dans le cadre d'activité favorisant la protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que suite à l'adoption du premier projet, il est devenu opportun de spécifier la définition de cours d'équitation et qu'en conséquence, une définition a été ajoutée au second projet de règlement;

Considérant que l'ajout de cette définition ne modifie pas l'objet, ni le sens du règlement proposé par le premier projet;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 avril 2014;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée de consultation publique le 6 mai 2014 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et des organismes intéressés;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par Madame Johanne Grégoire
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 86-97/59-14 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage afin de permettre les cours d'équitation de façon accessoire à l'élevage de chevaux en zone agricole » et d'y ajouter une définition de cours d'équitation tel que proposé;

Puisque ce second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, il est résolu également de soumettre ce second projet de règlement à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi.

**23. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/60-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INCLURE LES TRAITEURS DANS LA LISTE DES COMMERCES ASSOCIABLES À L'HABITATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 128-05-14**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité a reçu une demande afin d'autoriser les traiteurs dans la zone H-13;

Considérant que la zone H-13 est résidentielle et qu'il est important de préserver l'homogénéité de la zone;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme propose d'inclure les services de traiteurs dans la liste des commerces associables à l'habitation;

Considérant que les commerces associables à l'habitation doivent respecter certaines balises qui contraignent l'expansion de ce type de commerce et les impacts sur le voisinage;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 08 avril 2014;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée de consultation publique le 6 mai 2014 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et des organismes intéressés;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par monsieur Nicolas Proulx
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 86-97/60-14 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage afin d'inclure les traiteurs dans la liste des commerces associables à l'habitation »;

Puisque ce second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, il est résolu également de soumettre ce second projet de règlement à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi.

24. AUTORISATION D'INSCRIPTION JOURNÉE DE FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME RÉSOLUTION NUMÉRO 129-05-14

Considérant que l'Association québécoise d'urbanisme offre une formation le 14 juin 2014 dont le thème est : « L'organisation municipale et son comité consultatif d'urbanisme – rôles complémentaires »;

Considérant qu'il serait pertinent que madame Johanne Grégoire et madame Janie Rondeau y assistent;

Considérant les coûts relatifs à cette formation de 252,95 \$ plus taxes par personne;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par madame Nadine Lavallée
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription et la participation de mesdames Johanne Grégoire et Janie Rondeau à la formation « L'organisation municipale et son comité consultatif d'urbanisme – rôles complémentaires » le 14 juin prochain au coût de 252.95 \$ plus les taxes applicables par personne ; d'autoriser le remboursement des frais de repas qui ne sont pas inclus, sur présentation des pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur à cet effet.

**25. EMBAUCHE DE TROIS (3) POMPIERS À TEMPS PARTIEL
RÉSOLUTION NUMÉRO 130-05-14**

Vu les candidatures, monsieur Yves Winter se retire de la table du conseil.

Considérant les candidatures reçues pour des postes de pompier à temps partiel;

Considérant les rencontres tenues entre les candidats et la direction du service de prévention des incendies;

Considérant les recommandations du Directeur du Service des Incendies pour procéder à l'embauche de trois nouveaux pompiers à temps partiel, à savoir : Monsieur Thomas Matichuk, monsieur Vincent Beauregard et monsieur Marc-André Mongrain, lesquels demeurent tous sur le territoire de la Municipalité de St-Liboire;

Considérant l'engagement de ces derniers à suivre la formation requise pour occuper ce poste et leurs engagements à respecter l'entente concernant la formation d'un pompier.

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx
Appuyé par madame Johanne Grégoire
Et résolu à la majorité

D'autoriser l'embauche de messieurs Thomas Matichuk, Vincent Beauregard et Marc-André Mongrain à titre de pompiers à temps partiel;
D'établir leurs périodes de probation à un an à compter de la fin de leur formation de pompier I;

D'exiger leur participation aux pratiques mensuelles;

D'exiger leur participation à la formation Pompier I et la signature de l'entente concernant la formation d'un pompier;

D'autoriser les mêmes conditions salariales que celles prévues pour les pompiers actuellement en poste.

De requérir, si besoin est, l'obtention du permis de conduire de classe 4.

Le conseil municipal désire également que les prochaines entrevues d'embauche soient tenues en collaboration avec le conseil et l'administration municipales tel que se font toutes les entrevues d'embauche au sein de la Municipalité.

Ce point étant épuisé, monsieur Winter réintègre son siège.

**26. AUTORISATION DE DISPENSE DE SERVICES À « LES LOISIRS DE ST-LIBOIRE INC. »
RÉSOLUTION NUMÉRO 131-05-14**

Considérant l'arrivée en poste de nouveaux conseillers;

Considérant que la Municipalité dispense gratuitement, depuis plusieurs années, des services aux Loisirs de St-Liboire Inc.;

Considérant qu'il y a lieu de réviser cette entente de façon à ce que le Conseil établisse les modalités de ces services pour l'avenir;

Considérant qu'il y a lieu de comptabiliser ces services lorsque possible;

Il est proposé par monsieur Nicolas Proulx

Appuyé par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité de continuer de dispenser gratuitement différents services aux Loisirs de St-Liboire Inc.

Les services sont les suivants :

- Prêt de main d'œuvre et d'équipements sous la juridiction des travaux publics pour différents menus travaux préalablement autorisés par la Direction générale et la Direction de « Les Loisirs St-Liboire Inc. »;
- Services de photocopies;
- Gestion de l'eau et des prélèvements pour fins d'analyse de la qualité de l'eau par l'opérateur de l'usine de traitement des eaux de la Municipalité et support technique en cas de problématique avec l'eau étant précisé que les Loisirs St-Liboire Inc. assume les coûts d'analyses auprès des laboratoires externes;
- Autres menus services autorisés préalablement par les Directions générales.

**27. LOISIRS – ADHÉSION ASSOCIATION LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE 2014-2015
RÉSOLUTION NUMÉRO 132-05-14**

Considérant que la municipalité est membre de l'Association loisir et sport Montérégie;

Considérant que la période de renouvellement de cette adhésion arrive à échéance;

Considérant qu'il est justifié pour la municipalité de faire partie de cette association;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Association Loisir et Sport Montérégie au prix de soixante-quinze dollars et cinquante cents (75,50 \$) plus taxes pour une somme totale de quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt-un cents (86,81 \$); d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents pertinents à ce renouvellement; d'autoriser le paiement de la facture relative à ce renouvellement selon les budgets alloués.

**28. ADOPTION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES FLEURONS DE ST-LIBOIRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 133-05-14**

Considérant que la Municipalité de St-Liboire a mis en place un concours : Fleurons de St-Liboire afin d'inciter les citoyens de St-Liboire à enjoliver leurs propriétés et à être fiers de leur aménagement paysager le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 100-04-14 adoptée le 8 avril 2014;

Considérant que lors de l'assemblée régulière du 8 avril 2014, la Municipalité a adopté les règles relatives à ce concours;

Considérant qu'il y a maintenant lieu d'adopter les critères d'évaluation qui seront appliqués lors de ce concours;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité d'adopter les critères d'évaluation qui seront applicables au concours : Fleurons de St-Liboire;

Les critères sont les suivants :

Les critères d'évaluation Façade sur tout son ensemble	Les critères d'évaluation Potées, Jardinières et boîtes à fleurs
<p><u>Critères considérés pour le jugement</u></p> <p>Arbres et/ou arbustes</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Répartition harmonieuse ❖ Harmonie des couleurs et des formes ❖ Entretien 	<p><u>Aspect général</u></p> <p>Harmonie sur l'ensemble des trois items concernés</p> <p>Entretien, propreté</p> <p>Maison, façade, entrée principale</p> <p>Effet visuel d'ensemble</p>
<p><u>Vivaces et/ou annuelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Quantité ❖ Variété ❖ Harmonie des couleurs ❖ Harmonie des formes ❖ Harmonie des emplacements 	<p><u>Emblème floral</u> Géraniums annuels</p> <p>Bien en évidence. (s'il y a lieu)</p> <p>Intégrés aux autres végétaux et bien en vue.</p>
<p><u>Pelouses et/ou couvre-sol</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Propreté et aspect visuel 	<p><u>Choix des végétaux</u></p> <p>Formes, textures et harmonie des couleurs, plantes vedettes</p> <p>Plantes adaptées à l'environnement, soleil, ombre, etc.</p>
<p><u>Matériaux inertes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Utilisation Harmonieuse ❖ Éléments décoratifs 	<p><u>Santé des végétaux</u></p> <p>Entretien des fleurs fanées, taille adéquate</p> <p>Santé des végétaux en général</p>
<p><u>Effet visuel d'ensemble</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Beauté et originalité ❖ Harmonie de l'aménagement ❖ Propreté et entretien 	<p><u>Matériaux inertes</u></p> <p>Ornements bien intégrés en harmonie avec les aménagements concernés et la propriété</p>
	<p><u>Esthétique</u></p> <p>Intégration de tous les éléments de l'ensemble et de la beauté des lieux</p>

29. AUTORISATION D'AUTORISER DES FORMATIONS DE SECOURISTES EN MILIEU DE TRAVAIL
RÉSOLUTION NUMÉRO 134-05-14

Considérant que certaines subventions sont disponibles pour la formation de secouristes en milieu de travail au sein de la Municipalité;

Considérant que certains établissements ne comptent plus de secouristes en milieu de travail dont les travaux publics et l'incendie;

Considérant que les pompiers doivent également se mettre à jour en ce qui concerne leur formation de secouristes;

Considérant qu'il en coûte une somme d'environ 150 \$ par personne non subventionnée pour suivre ladite formation;

Considérant les obligations légales applicables pour la Municipalité;

Il est proposé par madame Guylaine Morin

Appuyée par monsieur Yves Winter

Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale, M^e Josée Vendette, à organiser une formation de secouristes en milieu de travail et d'engager à ces fins, l'une des firmes autorisées par la CSST pour ce faire de façon à mettre à jour et régulariser le dossier de la Municipalité à ce titre; d'affecter une somme d'environ 3 000 \$ plus taxes à ces fins; d'utiliser toutes les subventions disponibles pour ce faire; d'autoriser le paiement des factures relatives à ces formations selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**30. AUTORISATION DE DÉPENSES – ST-LIBOIRE EN FÊTE (FEUX D'ARTIFICE, SPECTACLE, LOCATION D'ÉQUIPEMENT DE SONORISATION, BRUNCH ET JEUX GONFLABLES)
RÉSOLUTION NUMÉRO 135-05-14**

Considérant que la Municipalité a mis en place un comité mandaté pour procéder à l'organisation de St-Liboire en fête;

Considérant les activités planifiées par ce comité;

Considérant les soumissions demandées et reçues;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Nicolas Proulx

Et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses suivantes concernant l'évènement St-Liboire en Fête à savoir :

Feux d'artifice :	Royal Pyrotechnie	1 552.16 tx incluses
Spectacle:	Rosie and the bad boys	1 300.00 tx incluses
Équipement de sonorisation:	Centre musique Victor	1 954.58 tx incluses
Brunch :	Bernard Benoît, traiteur	9,50 \$ / pers + taxes
Jeux Gonflables :	Simon Duchesneau	1 200 \$ taxes incluses

d'autoriser le paiement des factures relatives à ces dépenses selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**31. PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE
RÉSOLUTION 136-05-14**

Considérant que la Journée internationale contre l'homophobie se tiendra le 17 mai 2014;

Considérant que l'homophobie est une forme de discrimination au même titre que toute autre discrimination et qu'il est important de sensibiliser la population de tous les milieux pour lutter contre cette discrimination;

Il est proposé par monsieur Yves Winter
Appuyé par madame Guylaine Morin
Et résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie.

**32. PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE
RÉSOLUTION 137-05-14**

Considérant que la semaine de la sécurité publique ferroviaire se tiendra du 28 avril au 4 mai 2014, à travers le Canada;

Considérant que cette semaine vise à sensibiliser tous les citoyens à la sécurité ferroviaire et à favoriser l'engagement de tous à rendre le réseau ferroviaire encore plus sécuritaire;

Considérant que l'opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et les autres organisations ainsi que le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Considérant que notre territoire est traversé par des voies ferrées;

Considérant qu'il y a lieu de souligner notre collaboration à cet effort collectif;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par monsieur Nicolas Proulx
Et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 28 avril au 4 mai 2014 Semaine de la sécurité ferroviaire.

33. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

- a. Aucune

34. RAPPORT DES ÉLUS CONCERNANT CERTAINES RENCONTRES TENUES EN AVRIL 2014

Madame Guylaine Morin fait rapport :

Le Comité de la rivière Noire s'est réuni le 5 mai dernier. Les Caisses populaires ne contribueront pas au financement du Comité. D'autres demandes de subvention sont toujours à l'étude. Compte tenu des ressources financières limitées, il n'y aura pas de distribution d'arbustes pour cette année. Le Comité travaille plutôt sur l'étude des berges de la rivière Noire de façon à assurer une protection adéquate de ce cours d'eau.

En août prochain, le Comité organisera une soirée d'information sur l'érosion des berges. Une conférencière renommée sera alors invitée à vous entretenir sur ce sujet.

La prochaine réunion du Comité de la rivière Noire se tiendra le 16 juin à Upton.

Le Comité de la parade de Noël s'est également réuni. Nous sommes en attente du dernier bilan financier et nous sommes à procéder à l'évaluation de la dernière édition de façon à toujours bonifier cet événement très apprécié.

Madame Johanne Grégoire fait rapport :

Aucun rapport n'est effectué.

Monsieur Yves Winter fait rapport :

Le Comité de pilotage MADA s'est réuni le 9 avril 2014 suite à la visite de la COOP La Brunante à Racine. Le Comité a élaboré une définition de ce qui est un aîné. Une consultation de la population visée par ce Comité se fera prochainement suivant des modalités qui seront établies lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 4 juin prochain.

L'évènement St-Liboire en Fête s'en vient et le Comité travaille à la préparation de ce bel évènement. Monsieur Winter réitère l'invitation du Comité à participer au souper spaghetti qui se tiendra le 10 mai 2014 à compter de 17 h 30 à la salle des Chevaliers de Colomb.

Le comité organisateur de l'évènement La Petite Séduction invite la population au visionnement de l'émission La Petite Séduction à l'église de St-Liboire le 14 mai 2014 à compter de 18 h 30. Lors de cette diffusion publique, la population aura l'occasion de voir les photos prises lors du tournage et même de procéder à la réservation d'une copie de ce CD de photos.

Le 16 mai 2014, la population aura également l'occasion d'assister à la conférence de monsieur Marcel Lebœuf portant sur la synchronicité des évènements.

Le 5 juin prochain, la Municipalité procédera à l'inauguration du Parc des Bénévoles. Un concert sera alors offert à la population. Tout l'été, à tous les deux jeudis, des concerts auront lieu sous la gloriette pour divertir la population.

Le Comité de circulation routière se réunira le 13 mai prochain.

Monsieur Winter, monsieur Chabot et la Directrice générale assisteront à la Remise des prix distinction famille à la MRC des Maskoutains le 14 mai 2014. La candidature de monsieur Serge Desjardins a été soumise et nous espérons un prix pour ce dernier.

Monsieur Nicolas Proulx fait rapport :

Le 16 avril dernier, le Comité des loisirs s'est réuni pour finaliser l'organisation du souper Homards qui se tiendra le 7 juin prochain. La vente de billets se déroule très bien. La balle-molle débute vendredi le 9 mai prochain. Le soccer débutera, pour sa part, le lundi 12 mai prochain. Un nivelage du terrain de balle a été fait pour améliorer la rétention d'eau. Merci aux bénévoles qui ont offerts leurs services pour ce faire.

Monsieur Claude Vadnais fait rapport :

Le 23 avril dernier, il a assisté à la réunion de la Régie intermunicipale des déchets d'Acton et des Maskoutains. Principalement, il a été question de l'appel d'offres pour le programme de vidanges de fosses septiques qui vient à échéance à la fin de 2014.

Un projet pilote de récupération des sacs vides utilisés par les agriculteurs est à l'étude. Ce projet permettrait la récupération de plusieurs sacs actuellement disposés dans les déchets.

On constate une diminution de 2 % de déchets domestiques. Le recyclage aurait également diminué de 5 %. Cela s'expliquerait principalement par l'économie et la réduction substantielle des journaux et papiers à récupérer.

Madame Nadine Lavallée fait rapport :

Le comité du Coin des Zados tiendra sa dernière activité avant l'été le 13 juin prochain alors qu'un mini Fort Boyard sera organisé.

Monsieur Denis Chabot fait rapport :

Le 9 avril dernier, il a assisté à la réunion de la MRC des Maskoutains. Le dépôt des états financiers de la MRC a été effectué. Un surplus de 512 605 \$ a été réalisé principalement en raison de projets dont le déploiement a été suspendu. Le surplus sera utilisé pour la réalisation des projets notamment la réalisation du projet Image de Marque en affectant une partie du surplus au paiement des quotes-parts des municipalités.

Monsieur Chabot fait état de l'ordre du jour et des principaux points discutés lors de cette réunion

Le 6 avril 2014, il a assisté à la conférence de presse relative au lancement du projet l'Image de Marque de la MRC des Maskoutains. Un beau projet pour faire connaître notre région.

35. POINTS D'INFORMATION POUR LE CONSEIL :

La directrice générale dépose les documents suivants :

- a) Rapport de réalisation du schéma de couverture de risques
- b) Opinion légale relative aux conducteurs de camion-citerne non équipé de pompe fixe
- c) Dépôt de la lettre reçue des Chevaliers de Colomb relativement à la location de salle
- d) Compte-rendu de la Cour municipale – Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014
- e) Dépôt du procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du 23 avril 2014
- f) Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains du 2 avril 2014
- g) Dépôt du procès-verbal du comité de pilotage MADA du 9 avril 2014
- h) Confirmation de l'obtention d'un poste dans le cadre d'Emplois d'été Canada
- i) Caisse populaire Desjardins – Modification des frais de service 2014
- j) Information Agrile du frêne
- k) Invitation inauguration de la Gloriette – Parc des Bénévoles - 5 juin 2014 à 19 heures
- l) Villes et villages en santé – Colloque Enjeux municipaux de mode de transport
- m) Cocktail – Député Marie-Claude Morin – Présentation des photos historiques
- n) Rendez-vous Recyc-Québec
- o) Formation révision des PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles)
- p) Rendez-vous du président de la FQM
- q) Consultation publique sur les enjeux liés à la filière uranifère au Québec
- r) 18^e collecte de sang des policiers
- s) Liste des permis émis en avril 2014
- t) Rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'avril 2014
- u) Rapport sur le suivi des requêtes et fixation d'un comité des travaux publics
- v) Bilan au 30 avril 2014
- w) Rapport budgétaire au 30 avril 2014
- x) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

36. DIVERS

- a) **OCTROI DU CONTRAT D'ACHAT DE BOÎTIERS DE SERVICES ET SERVICE DE CREUSAGE
RÉSOLUTION NUMÉRO 138-05-14**

Considérant qu'un appel d'offres a été soumis à différents soumissionnaires pour l'octroi du contrat d'achat de boîtiers de services et service de creusage;

Considérant les soumissions reçues suite à cet appel d'offres;

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyé par monsieur Claude Vadnais

Et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat relatif à l'achat de boîtiers de services à Réal Huot Inc. au montant de 2 002.28 \$ taxes incluses suivant la soumission reçue; d'octroyer le contrat de creusage pneumatique relatif à l'installation de ces boîtiers de services à Excavac au prix de 185 \$ / l'heure plus les taxes applicables suivant la soumission reçue en date du 1^{er} mai 2014; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués; d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

37. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la Municipalité.

**38. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION NUMÉRO 139-05-14**

Il est proposé par monsieur Yves Winter

Appuyée par madame Nadine Lavallée

Et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 08.

Note : Veuillez noter que ce procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 juin 2014.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

AURA LIEU

MARDI LE 3 JUIN 2014 À 20 HEURES

Bienvenue à tous!

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM RELATIVEMENT AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/58-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS vous est donné que lors d'une séance régulière tenue le 06 mai 2014, le Conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 86-97/58-14 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin de modifier diverses dispositions».

L'objet de ce règlement est d'insérer une définition du mot arbre, de modifier les conditions selon lesquelles l'abattage d'un arbre est autorisé et d'abroger la disposition relative à l'abattage d'arbres dans le noyau villageois. De plus, une spécification liée au commerce associable à l'habitation sera modifiée afin de permettre que l'usage soit exercé par l'occupant et un maximum de 2 employés. Les dispositions relatives aux constructions et usage permis dans les cours seront modifiées en ajoutant une spécification concernant les escaliers menant aux perrons, galeries et balcons, une spécification pour les cours avant secondaire et une spécification concernant les perrons, les galeries et balcons adjacent à une piscine. Les dispositions relatives au stationnement pour les usages résidentiels seront modifiées par l'ajout de deux situations dans lesquelles le stationnement est autorisé dans la partie de la marge avant située devant le bâtiment principal. Enfin, ce règlement modifiera la distance minimale entre toutes enseigne sur poteau quelque soit la propriété où elle est implantée et autorisera les commerces associable à l'habitation dans la zone H-15.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités. Une demande concernant les dispositions relative à l'abattage d'arbre, les commerces associable à l'habitation, aux constructions et usages permis dans les cours, au stationnement pour les usages résidentiels peut provenir de toutes les zones du territoire municipal. Une demande concernant la modification des normes d'affichage dans les zones Aa-1, Aa-2, Aa-3 et B-5 et l'ajout de l'usage de commerce associable à l'habitation dans la zone H-15 peut provenir des zones touchées par la modification et de toutes les zones contigües. Nous vous invitons à consulter le plan de zonage sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal afin de connaître avec exactitude les zones mentionnées plus haut puisque le plan qui devrait être joint à cet avis serait imprécis et incompréhensible.

La demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide.

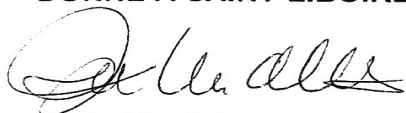
Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Bureau municipal au plus tard le 30 mai 2014;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne intéressée peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes ont le droit de signer une telle demande. Il suffit de se présenter au Bureau municipal situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-LIBOIRE, CE 07 MAI 2014



Josée Vendette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM RELATIVEMENT AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/59-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS vous est donné que lors d'une séance régulière tenue le 06 mai 2014, le Conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 86-97/59-14 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin de permettre les cours d'équitation de façon accessoire à l'élevage de chevaux en zone agricole».

L'objet de ce projet de règlement est d'intégrer une disposition afin de permettre les cours d'équitation comme usage accessoire à l'élevage de chevaux sur l'ensemble de la zone agricole.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités. Une demande concernant ce projet de règlement peut provenir de toute la zone agricole du territoire municipal ainsi que des zones contiguës. Nous vous invitons à consulter le plan de zonage sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal afin de connaître avec exactitude les zones du territoire municipal puisque le plan qui devrait être joint à cet avis serait imprécis et incompréhensible.

La demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide.

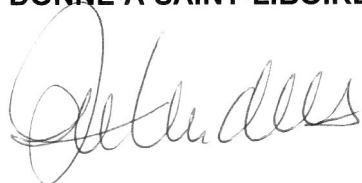
Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Bureau municipal au plus tard le 30 mai 2014;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne intéressée peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes ont le droit de signer une telle demande. Il suffit de se présenter au Bureau municipal situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-LIBOIRE, CE 07 MAI 2014



Josée Vendette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM RELATIVEMENT AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/60-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS vous est donné que lors d'une séance régulière tenue le 06 mai 2014, le Conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 86-97/60-14 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin d'inclure les traiteurs dans la liste des commerces associables à l'habitation».

L'objet de ce projet de règlement est d'intégrer les services de traiteur dans la liste des commerces associables à l'habitation.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités. Une demande concernant ce projet de règlement peut provenir de toutes les zones du territoire municipal. Nous vous invitons à consulter le plan de zonage sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal afin de connaître avec exactitude les zones du territoire municipal puisque le plan qui devrait être joint à cet avis serait imprécis et incompréhensible.

La demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Bureau municipal au plus tard le 30 mai 2014;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne intéressée peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes ont le droit de signer une telle demande. Il suffit de se présenter au Bureau municipal situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-LIBOIRE, CE 07 MAI 2014



Josée Vendette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

Le 15 avril 2014

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT
DE PAIEMENT DE TAXES**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, conformément à l'article 1027 du Code municipal du Québec, que les immeubles ci-après désignés, seront vendus à l'enchère publique, en la salle du conseil de la MRC des Maskoutains, située au 795, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe, LE JEUDI DOUZE JUIN DEUX MILLE QUATORZE (12 juin 2014), à DIX HEURES (10 h) de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes municipales et/ou scolaires, ou autres impositions auxquelles ces immeubles sont affectés et des frais encourus.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement au moment de l'adjudication en totalité, soit en argent comptant, par chèque visé, par chèque certifié ou par mandat-poste à l'ordre de la MRC des Maskoutains ou une lettre d'une institution bancaire attestant qu'elle honorera un chèque fait par Monsieur X, folio no, à la MRC des Maskoutains, jusqu'à tel montant. Les paiements par carte de débit ou de crédit seront refusés.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an. Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter, avec tous les droits de subrogation, pouvant exister. Ladite vente est effectuée sans la garantie légale.

LISTE

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant avec capital et intérêts au 19 mars 2014	
Roxanne Loiseau-Héту	1504, rang Salvail Nord La Présentation	Taxes municipales :	2 328,05 \$
		Taxes scolaires :	481,40 \$
		Total :	2 809,45 \$

Désignation :

Lot 3 407 072 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe.

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant avec capital et intérêts au 19 mars 2014	
Pierre-Noël Dautrey	240, rue des Fondateurs	Taxes municipales :	6 123,38 \$
Sophie Desrochers	Sainte-Madeleine	Taxes scolaires :	668,60 \$
		Total :	6 791,98 \$

Désignation :

Lot 2 367 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe.

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant avec capital et intérêts au 19 mars 2014	
P.G. Fer et Métaux inc.	2085, rang St-Édouard Saint-Liboire	Taxes municipales :	947,14 \$
		Taxes scolaires :	301,45 \$
		Total :	1 248,59 \$

Désignation :

Lot 1 345 270 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe.

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant avec capital et intérêts au 19 mars 2014	
Daniel Dufour	30, rue Morin	Taxes municipales :	7 785,98 \$
Cathy Dumas	Saint-Liboire	Taxes scolaires :	1 354,58 \$
		Total :	9 140,56 \$

Désignation :

Lot 1 345 619 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe.

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant avec capital et intérêts au 19 mars 2014	
Luc Dumouchel	rue Lemonde	Taxes municipales :	8,18 \$
Julie Lévesque	Saint-Liboire	Taxes scolaires :	0,00 \$
		Total :	8,18 \$

Désignation :

Lot 4 670 412 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe.

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant avec capital et intérêts au 19 mars 2014	
Lyne Despars	63, rue Messier	Taxes municipales :	5 094,66 \$
	Saint-Louis	Taxes scolaires :	691,77 \$
		Total :	5 786,43 \$

Désignation :

Lot 3 218 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant avec capital et intérêts au 19 mars 2014	
Jacques Marchand	113, rg Bord-de-l'Eau Sud	Taxes municipales :	3 133,33 \$
	Saint-Marcel-de-Richelieu	Taxes scolaires :	196,79 \$
		Total :	3 330,12 \$

Désignation :

Lot 3 219 023 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant avec capital et intérêts au 19 mars 2014	
9133 2452 Québec inc.	1364 à 1474, chemin du	Taxes municipales :	11 186,49 \$
	Camping-de-la-détente	Taxes scolaires :	0,00 \$
	Saint-Valérien-de-Milton	Total :	11 186,49 \$

Désignation :

Lot 3 556 564 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford.

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant avec capital et intérêts au 19 mars 2014	
Xavier Buhlmann	Chemin des commissaires	Taxes municipales :	2 520,74 \$
	Saint-Valérien-de-Milton	Taxes scolaires :	66,08 \$
		Total :	2 586,82 \$

Désignation :

Lots 3 556 635 et 3 556 649 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford.

Propriétaire	Adresse de l'immeuble	Montant avec capital et intérêts au 19 mars 2014	
Xavier Buhlmann	Chemin des commissaires	Taxes municipales :	1 645,00 \$
Anita Schwyzer	Saint-Valérien-de-Milton	Taxes scolaires :	23,54 \$
		Total :	1 668,54 \$

Désignation :

Lots 3 556 648 et 3 556 650 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford.

Avis et liste préparés, affichés et donnés pour publication, ce 10 avril 2014.
Publiés dans le journal Le Clairon de Saint-Hyacinthe le 15 avril 2014.

Signé à Saint-Hyacinthe, le 10 avril 2014.

Le greffier,


M^e Alain R. Roy, LL.M, OMA, avocat

Le mot des inspecteurs

La coupe de l'herbe et des mauvaises herbes



Le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un lot vacant ou d'un terrain situé à l'intérieur des limites de la Municipalité doit faire, chaque printemps, un nettoyage complet comprenant la coupe des mauvaises herbes et arbustes spécialement les hautes herbes teigneuses (arctium minus, arctium lappa) et l'herbe à poux (ambrosia trifida, ambrosia artémisiifolia).

Dans les secteurs du périmètre d'urbanisation (village), la coupe de mauvaises herbes doit être faite au moins une fois par année **au plus tard le 15 juin**.

Dans le secteur agricole, la coupe de mauvaises herbes doit être faite au moins une fois par année, **au plus tard le 15 juillet** autour de tout bâtiment pour une bande de 10 mètres et le long des routes pour une profondeur de 50 mètres à partir de l'emprise du chemin.

De plus, le **Règlement numéro G-200** empêche que tout propriétaire d'un terrain vacant, autre qu'un champ cultivé ou en pâturage, de laisser pousser le gazon à une hauteur de plus de 20 cm.

Avis



Pour un environnement agréable...
Lors de la tonte de gazon, il est important que chacun nettoie les résidus de gazon qui peuvent s'épandre sur le trottoir ou dans la rue.

Merci de votre compréhension!



Samedi le 28 juin de 13h00 à 23h00 et
Dimanche le 29 juin de 10h00 à 16h00
Aura lieu à l'Aréna Sogetel du Centre

Martin Brodeur...

Saint-Liboire

Programmation
finale en juin

en Fête!

Gratuit pour tous!

Bienvenue à tous les citoyens de Saint-Liboire.

Bières et breuvages en vente sur place.

ACTIVITÉS DE LA

Randonnée à vélo présenté par
Denis Chabot Maire de St-Liboire
dès 9h00



Jeux gonflables
de 13h00 à 18h00



SAMEDI

En soirée
Spectacle de musique
Rosie and
the Bad Boys

Culbute sera parmi nous
pour les petits
de 13h30 à 15h30



22h00 Feux d'artifice présente par
Constructions Richard Deslandes et Dominic Lemay



FIN DE SEMAINE.

Le Marché des Artisans de Saint-Liboire en Fête
se déroulera toute la fin de semaine.

Samedi dès 13h00.

Dimanche de 10h00-15h00

DIMANCHE



Brunch
présenté par
la Caisse Populaire du
Plateau Maskoutains
10h30-13h00

Spectacle de Kiro
11h00-12h00

Saint-Liboire en Fête est possible grâce à tous ses précieux partenaires.

Merci à vous tous!

 Dominic Lemay	 Desjardins Caisse du Plateau maskoutain	OR Denis Chabot	 
Distribution Godro	ARGENT Excavation Patrice Gosselin		
BRONZE			
Drainage Lazure inc. TRB 95 inc. Pharmacie Nicolas Borri Horizon Graphique Location Party-Tente Oz Sport	Garage Lucien Ménard William Houde Ltée Centre Équestre L'Élixir Garage Guy Laperle Ferme Burnbrae Les Serres Beauregard		

Autres partenaires

Forages Marc Langelier
Nathalie Dauphinais Notaire
Garage G&D
Maison Phaneuf
Eau Bio Santé
Marché Tradition

Garage Luc Meunier
Raynald Dupras
Salon Nancy
Tim Horton
Dépanneur 4 étoiles
Resto Le-Lib

St-Hubert Express
Salon Ginette Robert
Anne La Petite Cordonnière
Salon Maryse

Nancy Asselin-Lépine
Sylvain Belval
Steeve Desjardins
Yves Winter

Comité organisateur
Martine Bachand
Denis Chabot
Nadine Lavallée

Germain Beauregard
Jean-François Chagnon
Gilles St-Onge

BIBLIO SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac
450-793-4751

L'heure du conte
Avec animation
Tous les premiers mercredis du mois
À 19 h
Durée ½ h.



Nouvelles acquisitions

Romans adulte

Gaby Bernier. 3, [1940-1976] / Gill, Pauline
La biscuiterie / David, Michel
Une maison de fumée / Lévesque, François
Le vrai Big Bang / Bournival, Josée
Si vous le demandez / Day, Sylvia
Charmante garce / Lauren, Christina
Les amants de la dernière heure / Michel, Pauline

Documentaires adulte

Zéro déchet / Johnson, Bea
Petites stratégies du bonheur / Mielczareck, Vanessa
Les palais de justice du Québec / Barbe, Raoul P
Voyage aux pays de l'amour / Salomé, Jacques

Romans Jeunesse

S.O.S. Titanic : journal de Julia Facchini, 1912 /
Féret-Fleury, Christine
La menace des dieux / Jarry, Nicolas
Montagnes russes / Girard-Audet, Catherine
Mission quasiment impossible / Midam

Documentaires jeune

Les mouches / Bergeron, Alain M
Tempêtes, les éléments se déchaînent / Graf, Mike
Forêts, au coeur d'un écosystème / Burnie, David
Je peux faire la différence / Marsh, Tracy





Club de lecture d'été TD 2014

Du 16 juin au 20 août

Inscriptions dès le 9 juin 2014

Tu recevras une trousse avec :

Mini-trousse pour les 3-5 ans

- ❖ 1 carnet de la petite enfance
- ❖ 1 feuille d'autocollants
- ❖ Un carnet de notes

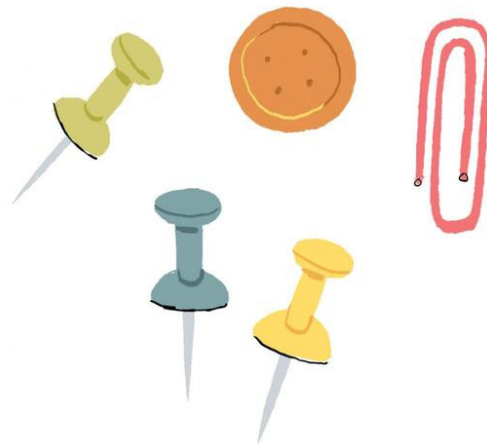
Trousse pour les 6-12 ans

- ❖ 1 magazine
- ❖ 1 feuille d'autocollants
- ❖ 1 carnet de notes

Pour information : 450 793-4751

BIBLIO
SAINT-LIBOIRE

450-793-4751



Fais vite, les quantités sont limitées!

Tout le matériel est remis gratuitement lors de l'inscription

BIBLIO SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751



La Bibliothèque vous offre tous ces services gratuitement

Notre collection pour adultes, enfants et adolescents comprend : romans, documentaires, BD, mangas, albums, livres en gros caractères, CD-Rom, livres audio, périodiques.

-La carte musée, sur demande à la Bibliothèque, donne accès gratuitement à la visite de 6 musées en Montérégie.

-L'heure du conte tous les 1^{ers} mercredis du mois. Pour d'autres animations, surveillez le Reflet.

-Un poste Internet est disponible gratuitement.

-Plus de 2 millions de documents offerts en prêt entre biblio sur notre site Internet via Zportal.

-Livres à vendre en tout temps.



Un site web (www.reseaubibliodisquebec.qc.ca/liboire) Sur ce site, vous pouvez consulter le catalogue en ligne, consulter votre dossier, renouveler des prêts, faire un prêt entre biblio.

Vous pouvez aussi accéder gratuitement aux ressources électroniques : Prêt numérique,

Web carrière, Croisade, Eurêka, Discothèque Naxos, Tap'touche, Edu performance, Toutapprendre.com, Metafo, et Encyclopédie découverte.

Vous aurez besoin de votre NIP, demandez à votre bibliothèque.



Inscription



AU CAMP DE JOUR



Pour les enfants de 5 à 12 ans (inclus)

Date d'inscriptions : MARDI 3 JUIN 2014

Au sous-sol de l'hôtel de ville, de 18 h 30 à 20 h

Inscription par internet au :

www.loisirsdestliboire.ca

Durée du camp : 7 semaines de 9 h à 15 h 30

Date de début : 23 juin / date de fin : 15 août

Coût d'inscription pour 7 semaines : 255 \$ (sorties non incluses)

Coût d'inscription à la semaine : 45 \$ (sorties non incluses)

Coût d'inscription à la journée : 20 \$ (sorties non incluses)

Les semaines et les journées de fréquentation doivent être réservées dès l'inscription.

Chandail obligatoire pour les sorties : coût 15 \$

Camp de jour et service de garde font relâche

Du 21 au 25 juillet 2014

Vacances pour tous !

Service de garde sur demande de :

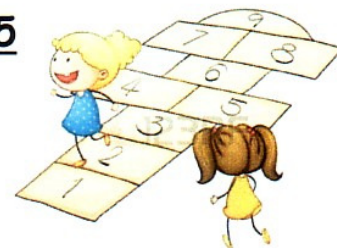
7 h à 9 h et de 15 h 30 à 17 h 30, l'heure du midi gratuite.



Coût : 5 \$/par période (A.M. ou P.M.)

8 \$/ maximum la journée

POUR INFORMATIONS : 450 793-4825





PROGRAMMATION PRINTEMPS-ÉTÉ 2014



COMMENT S'INSCRIRE :

Par internet au www.loisirsdestliboire.ca

Secrétariat des Loisirs au sous-sol de l'hôtel de ville aux heures d'ouverture.



MODALITÉS D'INSCRIPTIONS:



- Les chèques doivent être faits à l'ordre des **Loisirs de St-Liboire inc.**
- 25 % de frais additionnels pour les non-résidents.
- Si vous annulez votre inscription avant le début des cours, des frais d'administration de 15 % seront prélevés.
- Si une activité est annulée, votre paiement sera remboursé de façon intégrale.
- Si vous abandonnez une activité commencée, aucune remise n'est accordée.
- **Pour informations et /ou inscriptions, communiquez avec Mme Francine Dion 450 793-4825.**



TENNIS

Cartes de membre donnant accès au terrain de tennis.

20 \$ / 14 ans et moins

25 \$ / 15 ans et plus

55 \$ / famille



Une clé qui donne accès aux terrains est incluse avec votre abonnement. Si vous désirez une clé supplémentaire, coût 5 \$/chaque.

Obligatoire : photo format passeport de tous les membres inscrits.



COURS DE TENNIS extérieur (Terrain de tennis au Centre Martin-Brodeur)

Les cours de tennis seront donnés par l'équipe de Richard Soucy (professeur à l'Inter Plus de Granby).

Jeu : 22-29 mai et 5, 12 et 19 juin. L'équipement est inclus au besoin. En cas de température incertaine, les gens pourront consulter le site internet www.interplus.qc.ca à partir de 15 h la journée des cours. De cette façon ils seront informés si le cours est annulé.

5-8 ans : 85 \$ (18 h 30 À 19 h 45)

9-14 ans : 85 \$ (19 h 45 À 21 h)

Ados et adulte : 95 \$ (21 h À 22 h 15)

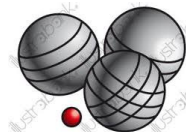


PÉTANQUE

Inscription en personne au terrain de pétanque le 20 mai. (Si pluie, l'activité est remise au 27 mai)

Coût : 20 \$ /personne

Inclus : Petit goûter chaque semaine et souper gratuit à la fin de la saison.



TERRAIN DE SHUFFLEBOARD ET PÉTANQUE

Les terrains sont disponibles pour tous les résidents, si vous désirez une clé, un dépôt de 5 \$ vous sera demandé. Veuillez vous adresser au secrétariat des Loisirs.





Parc des Bénévoles

Les rendez-vous du jeudi

À compter du jeudi 5 juin et cela à toutes les deux semaines des spectacles d'artistes amateurs de notre région seront offerts gratuitement sous la gloriète du Parc des Bénévoles.

Jeudi le 5 juin à compter de 19 h,
inauguration officielle du Parc des Bénévoles
et spectacle de l'orchestre à cordes « Les
Archets de Casimir » de l'école de musique
l'Avant Scène.



Bienvenue à tous

« Apportez vos chaises »



Programmation complète lors de l'évènement



Samedi 7 juin 2014

Organisez une fête avec vos voisins

La Fête des voisins c'est :

L'occasion d'apprendre à mieux se connaître pour améliorer notre qualité de vie collective et susciter des réflexes de bon voisinage (cordialité, échange de services, etc).

Prévoyez quelque chose de simple : 5@7, BBQ, partie de hockey dans la rue, etc.

Parlez-en à vos voisins et répartissez-vous les tâches pour organiser une fête toute simple à laquelle chacun contribue.

Où organiser votre fête des voisins?

Dans la rue, la ruelle, le parc du coin, la cour de votre maison, la salle commune, la cour de votre immeuble, etc. Assurez-vous d'obtenir l'autorisation de votre municipalité dans le cas d'un espace public.

Procurez-vous des affiches et des cartons d'invitation

Téléchargez-les directement du site Internet ou adressez-vous à votre municipalité (si elle est participante).

Inscrivez votre fête sur le site Internet et participez au tirage

Courez la chance de gagner des ballons et des t-shirts en inscrivant votre fête avant le 18 mai 2014, et inspirez-vous des autres fêtes inscrites et des idées d'organisation.

Concours de photos

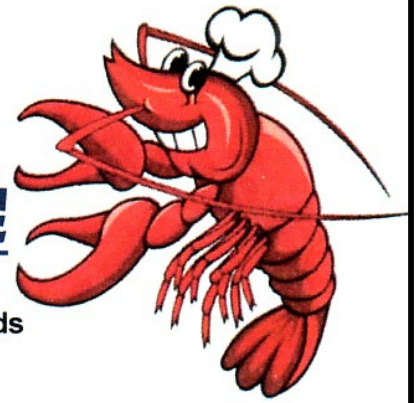
Faites-nous parvenir la meilleure photo de votre fête à info@rqvvs.qc.ca Des lauréats seront choisis (3) et un prix de 100\$ sera attribué à chacun des gagnants.



TRUCS - CONSEILS - IDÉES
www.fetedesvoisins.qc.ca OU
418 650-5115 poste 5504



SOUPER ET SOIRÉE **HOMARDS À VOLONTÉ**



Choix de soupers : Surlonge de bœuf et/ou homards
Rafratchissements sur place

SAMEDI 7 JUIN 2014, 18 H 30

ARÉNA SOGETEL DU CENTRE MARTIN-BRODEUR

ANIMATION MUSICALE : LE GROUPE BONTÉ DIVINE
SECTION CASINO COMMANDITÉE PAR :

Au profit des Loisirs de St-Liboire inc.
et de la Croix-Rouge



ADMISSION

65 \$ / par personne

45 \$ / 12 ans et moins

Pour information et/ou réservation (450) 793-4825

30, Place Mauriac, St-Liboire

Achetez vos billets par internet au www.loisirsdestliboire.ca



Organise une

soirée

Fort Boyard

Vendredi 13 juin 2014

de 19h00-22h00

à L'Hôtel de Ville



Première énigme:

mot de 3 lettres,

tu le garderas avec toi tout au long de ta vie et

pour être présent, tu dois le donner

à Guylaine au 450 793-3180.

Qui suis-je?

N'oublie pas de porter des vêtements de circonstance...



ST-LIBOIRE EN FÊTE

28 et 29 juin

BRUNCH

29 juin

10 h 30 à 13 h

Cette année, plus grand, plus d'espace, 200 places assises en même temps

0 à 4 ans gratuit

5 à 11 ans 6.00\$

12 ans et plus 12.00\$

Billets en vente auprès des membres du comité :

Nancy Asselin-Lépine, Martine Bachand, Nadine Lavallée, Germain Beauregard,
Gilles St-Onge, Jean-Francois Chagnon, Steeve Desjardins, Sylvain Belval,
Denis Chabot et Yves Winter



Un tout nouveau trajet pour notre randonnée à vélo!

Départ du Parc des bénévoles
le samedi 28 juin 2014 à 9h00

Dans le cadre de St-Liboire en Fête, il y aura une randonnée en vélo sur les routes de notre belle campagne Liboiroise.

L'activité est ouverte à tous car cette année nous offrons 3 parcours; un de 7km dans le village pour les plus petits (jusqu'à 10 ans) avec 3 arrêts où des jeux et compétitions amicales attendront nos participants les moins de 6 ans devront être accompagnés d'au moins un adulte. Un parcours de 25km pour les familles et un de 60km pour les plus expérimentés. Durant le parcours, tous les participants pourront profiter d'un temps de repos ainsi qu'un lunch à la fin du trajet pour la modique somme de 2\$. Nous aurons aussi des prix de présence lors de cette activité.

Pour informations:

Sylvain Belval 450 793-4840 - Steeve Desjardins 450 793-2585 - Jean-François Chagnon 450 793-4932

Formulaire d'inscription

Nom: _____ Téléphone: _____

Nombre de participants de votre groupe:

Nombre de lunches:

Nombre de participants au 7km au 25km et au 60km

Mettre le formulaire et l'argent dans une enveloppe et déposez-la dans la chute à livres de l'Hôtel de ville.

Les cuisines collectives de Saint-Liboire



1 cuisine / mois

15\$ / cuisine

4 plats / atelier

ex. : 1 soupe, 2 plats principaux, 1 dessert

4 portions minimum

Les recettes sont généralement choisies par les participants, selon la disponibilité des denrées, au gré des saisons.



- Cuisiner en toute simplicité, au fil des recettes
- Économiser
- Partager de nouvelles idées
- Briser la routine des repas
- Cuisiner en groupe

Ces cuisines s'adressent aux familles à faible ou moyen revenu, aux personnes seules, aux étudiants. Des groupes de 3 à 5 personnes sont formés.

Actuellement, 2 groupes sont en action à Saint-Liboire et il y a encore des places de disponibles.

Pour informations ou inscription, téléphonez à Chantale Vanier, au 450 261-1110 ou envoyez un courriel avec vos coordonnées et vos questions à : c.vanier@lamoissonmaskoutaine.qc.ca.



La Moisson Maskoutaine

2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Québec, J2T 1W2
Tél. 450 261-1110 / Télécopieur 450 261-1120
Courriel : info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca
Site Internet : www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca



LES
MATINÉES
GOURMANDES
MARCHÉ ROTATIF

PACTE RURAL

 Maskoutains


CLD Les Maskoutains

MONTÉRÉGIE
LE
GARDE-MANGER
du Québec

GRANDE RÉGION DE
SAINT-HYACINTHE
MEMBRE
COMPLICE

Québec 

CET ÉTÉ, UN MARCHÉ PUBLIC CHEZ-VOUS !

*Les samedis
de 9 h à 12 h*

SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON
1384, rue Principale

› 21 JUIN, 19 JUILLET ET 16 AOÛT

SAINT-JUDE
940, rue du Centre

› 28 JUIN, 26 JUILLET ET 23 AOÛT

SAINTE-MADELEINE
75, rue Saint-Simon

› 5 JUILLET, 2 AOÛT ET 30 AOÛT

SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
421, 4^e Avenue

› 12 JUILLET, 9 AOÛT ET 6 SEPTEMBRE

COMITÉ DES AÎNÉS

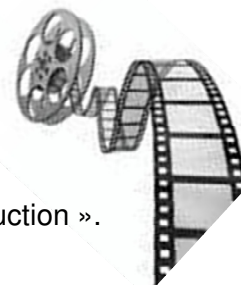
VOITURAGE ET ACCOMPAGNEMENT

Le service a effectué douze voiturages et accompagnements au cours du mois d'avril 2014. Merci aux bénévoles qui assurent ce service. Pour en profiter, un seul numéro une journée ou deux avant l'événement 450 793-4902.

ACTIVITÉ

La soirée baseball-poche fut un franc succès. Une vingtaine de personnes y ont participé dans un esprit de compétition joyeuse et amicale. Une belle soirée! Merci à toutes et tous.

ACTIVITÉ À VENIR AU DOMAINE ST-LIBOIRE À 19 HEURES



Vendredi le 30 mai : Présentation de photos de « La Petite Séduction ».

Vendredi le 20 juin : Bingo



ACTIVITÉ À VENIR AU PARC DES BÉNÉVOLES

Samedi 23 août : Épluchette de maïs sucré, sous la gloriette et pétanque



Au nom du comité,

Raymond Tardif

COMITÉ DES AÎNÉS ET ÂGE D'OR

VOYAGE A L'AUBERGE DU LAC WILLIAM

LIEU: L'auberge, classée quatre étoiles, est située en bordure du lac William, dans la région des Bois- Francs à Saint-Ferdinand près de Princeville.

DATE: 14, 15, 16 septembre 2014

ACTIVITÉS: deux: déjeuners, dîners, soupers et couchers
balade en ponton,
soirée spectacle, danse
visites dans la région

PRIX: selon la catégorie de chambre choisie et le nombre d'occupants, consultez le tableau ci-joint:
Transport + ou - 70.00 \$ selon le nombre de personnes.



Forfait *Souvenir d'été* 2 nuits / 3 jours
Arrivée possible du dimanche au mercredi

Deux soupers;
Deux déjeuners;
Deux dîners;
Soirée spectacle avec la troupe Pure Laine ou pièce de théâtre;
Soirée dansante;
Balade en ponton;
Visite Héritage Kinnear's Mills;
Visite des produits d'érable St-Ferdinand B;
Visite des Jardins de vos rêves;
Visite de la galerie d'art Richard Boutin.

	Chambres régulières TOTAL Tx incluses	Chambres supérieures TOTAL Tx incluses
Occupation double :	305,00 \$	330,00 \$
Occupation triple :	275,00 \$	295,00 \$
Occupation quadruple :	255,00 \$	275,00 \$
Occupation simple :	367,00 \$	457,00 \$

Cette activité est possible grâce à la collaboration de l'Âge d'Or de Saint-Liboire ***et elle s'adresse à toutes et tous, de tous âges.***

RÉSERVATION: Mme Georgette Meunier 450 793-2912
Mme Denise Heine 450 793-2396
M. André Petit 450 793-2773
M. Raymond Tardif 450 793-4902



Au nom du comité,

Raymond Tardif

10 ans déjà!

2004 - 2014

LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE ST-LIBOIRE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

aura lieu mercredi le 18 juin 2014 à 19 h

au local des premiers répondants

(Place Mauriac)

BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!



Soyez attentif en conduisant. Évitez les sources de distraction, comme les téléphones cellulaires, les GPS, les MP3 et les autres appareils électroniques, qui causent de plus en plus d'accidents de la route au Québec.



- Évitez de parler au téléphone pendant que vous conduisez.
- Évitez de « texter » en conduisant.
- Éteignez votre téléphone cellulaire avant de partir. Laissez le répondeur prendre les messages.

En cas d'urgence COMPOSEZ LE 911

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information ou tout commentaire:

450-793-4334 (Boîte vocale)

« Quand chaque minute compte, les Premiers Répondants de St-Liboire sont là! »



La Coopérative demeure en fonction et, dans le cours de la recherche d'un médecin, nous poursuivons actuellement nos démarches auprès de la Fédération des Médecins Résidents du Québec ainsi qu'auprès du Collège des médecins. Nous travaillons également avec le CSSS des Maskoutains.

Nous remercions grandement la Municipalité de Saint-Liboire pour son soutien financier.

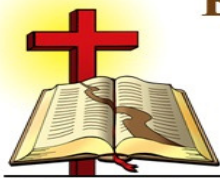
Chaque semaine, une présence au bureau est assurée durant quelques heures.

Vous pouvez nous laisser un message dans notre boîte vocale et nous vous contacterons dans les plus brefs délais possibles.

**Veillez noter que nous offrons actuellement les services de soins de pieds, de prises de sang ainsi que certains suivis, tels la prise de tension artérielle, etc...
Contactez-nous pour prendre un rendez-vous.**

Nos bureaux sont situés au 54, rue Saint-Patrice, local 104 à Saint-Liboire.

Tél. : 450-793-4414, télécopieur : 450-793-2615



Église Évangélique Baptiste de Saint-Liboire

... Une communauté pour la région

175, rue Paquette, Saint-Liboire (Québec), J0H 1R0

Êtes-vous un saint?

Probablement qu'en lisant la question, vous vous êtes mis à rire! Vous avez peut-être osé demander à votre épouse ou votre époux ce qu'il en pensait, et le même rire s'est sûrement fait entendre. On croit que le titre de saint appartient seulement à des gens exceptionnels, qui ont accompli de grandes choses, et si l'on a quelques gouttes d'humilité, nous n'oserons jamais affirmer que nous sommes saints. Mais qu'en dit la Bible?

Tout d'abord, un des rédacteurs importants du Nouveau Testament, Paul, l'utilise dans presque toutes ses lettres pour saluer les croyants. Par exemple, dans 2 Corinthiens 1:1 nous lisons « *Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et le frère Timothée, à l'Église de Dieu qui est à Corinthe, et à tous les saints qui sont dans toute l'Achaïe.* » Est-ce que ces personnes étaient exceptionnelles? Pas du tout, d'ailleurs lorsque l'on prend le temps de lire toute la lettre, on découvre qu'il y avait bien des difficultés dans cette église. Donc pour Paul, chaque croyant est un saint. De plus, il est intéressant de remarquer Paul, quand il parle de saints, il s'adresse à des personnes bien vivantes.

Mais comment comprendre que chaque croyant est saint, mais que leurs comportements ne sont pas toujours saints? Regardons une autre salutation, cette fois-ci dans 1 Corinthiens 1:2 il est écrit « *à l'Église de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui ont été sanctifiés en Jésus-Christ, appelés à être saints, et à tous ceux qui invoquent en quelque lieu que ce soit le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, leur Seigneur et le nôtre* » : Paul est en train de dire que chaque croyant est saint aux yeux de Dieu, pas à cause de ce qu'il a fait, mais parce qu'il a reconnu qu'il était condamné à cause de ses péchés, et qu'il a cru que la mort de Jésus à la croix était suffisante pour payer sa dette envers Dieu. Celui qui croit cela est donc déclaré saint, parce qu'il est en Jésus et que Dieu ne voit plus maintenant le pécheur condamné, mais son Fils qui est parfait. Le texte dit aussi que le croyant est appelé à être saint, tout simplement parce que le croyant n'est pas rendu, mais ce cadeau de la vie qu'il a reçu ne peut faire autrement que de le transformer en ce que Dieu voit déjà un saint.

Celui qui croit cela est un saint, c'est Dieu qui le déclare, et Il promet qu'Il transformera celui qui mettra sa confiance en LUI, crois-tu cela?

Réunions : mercredi 19 h (dans les maisons), dimanche à 9 h 30 (175 Paquette)

C'est une invitation!

Sylvain Belval (450)793-4840

[http : //st-liboire.weebly.com](http://st-liboire.weebly.com)

eebstl@hotmail.com

Pastorale Paroissiale

Félicitations aux 11 jeunes du 5^e parcours qui ont reçu le **sacrement de Confirmation** à l'église St-Jean-Baptiste de Roxton-Falls samedi le 3 mai 2014. Un merci spécial à Mgr François Lapierre, aux catéchètes et aux parents pour leur implication. Que l'Esprit-Saint les accompagne sur la route de la vie.

Bravo aux 16 jeunes du 2^e parcours pour avoir fait leur 1^{ère} communion samedi le 10 mai 2014 à l'église de St-Liboire. Merci aux parents et aux catéchètes de les avoir accompagnés tout au long de l'année.

Pour l'an prochain, il est temps d'inscrire vos enfants qui désirent participer aux différents parcours. Vous devez les inscrire avant le 30 juin 2014. Vous n'avez qu'à téléphoner au 450 793-2322 ou au 450 793-4821.

Lors de la **remise des attestations** pour les jeunes qui ont participé **au parcours initiation, 1^{er}, 2^e et 4^e parcours**, il y aura une **messe familiale** avec chants, gestuels le tout axé sur les jeunes. Bienvenue samedi le **24 mai à la messe de 16 h 30** pour célébrer avec nous la fin de l'année de catéchèse.

HORAIRE DES MESSES À PARTIR DE LA FIN DE SEMAINE DU 14 ET 15 JUIN

Samedi 16 h 30 : Ste-Hélène et St-Valérien

Dimanche 9 h : St-Liboire et St-Jean-Baptiste de Roxton Falls

Dimanche 10 h 45 : St-Éphrem d'Upton et St-Simon

Messe Mariale à l'église de St-Liboire le 30 mai 2014 à 19 h 30

BONNE FÊTE À TOUTES LES MÈRES ET GRANDS-MÈRES qui ont su nous guider sur le chemin de la vie. Merci à vous!

Pensée du jour : Marie, tendresse des pauvres, Sagesse des faibles,
Notre Mère, prie pour nous. Que ta douce présence nous protège à tout jamais.

Louissette Phaneuf Petit Présidente du C.P.P.

Comité de la Rivière Noire

Les **têtes de violon** est le nom donné au Canada aux jeunes pousses de fougères comestibles, principalement la fougère-à-l'autruche. Ce nom lui vient du fait que lorsque les jeunes frondes commencent à pousser, elles ont la forme d'une crosse de violon qui se déroule ensuite progressivement. On les retrouve principalement en milieux humides; les lieux inondés au printemps et bords de cours d'eau. Les berges de rivières offrent souvent des conditions idéales.

Habituellement, la récolte des crosses débute en début mai et s'échelonne durant 3 semaines approximativement. L'émergence des têtes est rapide et dépend fortement de la température. Un printemps chaud accélère le processus contrairement à un printemps frais.ⁱ



SOUVENEZ-VOUS :

Ne cueillez jamais plus de 3 ou 4 crosses par spécimen pour ne pas affaiblir la plante. Cela vous assurera une autre belle cueillette la saison prochaine.

BONNE CUEILLETTE !

HÉLÈNE PHANEUF

COMITÉ DE LA RIVIÈRE NOIRE, ST-LIBOIRE, ST-VALÉRIEN-DE-MILTON ET UPTON

ⁱ Claude-André Léveillé, biologiste



Invitation à la prochaine conférence de la Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » le lundi 26 mai 2014 à 19 h exceptionnellement, à la Salle municipale au 1384, rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton.

Assemblée générale annuelle et élections



Conférencière : Sandra Barone, qui nous entretiendra sur « Les graminées ».

Sandra Barone, Architecte de Paysage spécialisée en composition végétale travaille depuis plus de 25 ans comme conceptrice de jardins. Elle oeuvre comme consultante en aménagement paysager pour du résidentiel ainsi que pour plusieurs municipalités et organismes publics.

Elle est également la formatrice des cours sur l'utilisation de graminées à l'ITA de Saint-Hyacinthe dans le cadre de la Formation continue pour les professionnels.

Sa connaissance des végétaux et de l'écologie du paysage et son sens de l'esthétique lui ont permis de gagner plusieurs prix avec ses projets comme par exemple l'Onde de graminées à l'Université McGill et le Square des Frères Charon au Vieux-Montréal. Quel plaisir d'assister à une conférence de Mme Barone, grâce à sa longue expérience, elle a acquis une compétence et une habileté à transmettre ses connaissances avec brio en ce domaine.

Mme Barone détient une maîtrise en Sciences appliquées en Aménagement, et elle est également Coauteur du livre « Les Graminées » publié aux Éditions de l'Homme.

Elle apportera quelques exemplaires de son livre qui pourront être achetés pendant la pause pour 25\$

Informez-vous et profitez des avantages de l'adhésion ou du renouvellement hâtif dès ce mois-ci, pour la nouvelle programmation 2014-2015, qui commencera le 25 août 2014 à Upton, pour vous remercier de votre renouvellement anticipé, deux billets pour la table de cadeaux, vous sera remis gratuitement pour le tirage de fin de soirée. Encore cette année nous avons une programmation des plus vivante et enrichissante, nous vous l'assurons! Parlez-en à vos amis.

En mai, pour ceux qui auront fait entrer un nouveau membre à la SHELTC, il y aura un beau prix qui sera tiré, d'une valeur approximative de 50 \$ minimum. Bonne chance à tous.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer, on vous y attendra avec plaisir! Entrée gratuite pour les membres et 5 \$ pour les non-membres. Goûter léger, prix de présence et tirages. **N'oubliez pas votre tasse! Utilisez-la à chaque conférence et courez la chance de gagner une carte rabais de 25 \$ chaque mois, gracieuseté de IGA de St-Hyacinthe**, une autre belle façon de protéger notre environnement en réduisant les déchets. Apportez-la, c'est un beau geste si simple à adopter!

Bienvenue à tous, amateur de jardinage avec vos amis.

Gilles Paradis Président de la SHELTC,
appuyé des membres du Conseil d'administration 2013-2014
Pour information : Tél. : 450-793-4272 sheltc@fsheq.net



PENSER ET AGIR FAMILLE

À VÉLO, IL Y A DES RÈGLES À RESPECTER

Saviez-vous que les blessures à la tête demeurent la première cause de décès chez les cyclistes?

En 2012, 1 954 cyclistes ont été victimes d'un accident de la route impliquant un véhicule routier. De ce nombre, 13 personnes sont décédées et 88 ont été gravement blessées. Environ 90 % des accidents se produisent en milieu résidentiel ou commercial, principalement dans les zones de 50 km/h ou moins. L'inattention (du conducteur ou du cycliste) représente la première cause des accidents mortels...

La sécurité à vélo commence par le respect du *Code de la sécurité routière* et par l'adoption de comportements préventifs. Voici entre autres quelques règles à respecter lorsque l'on utilise un vélo :

- **Circuler à l'extrême droite de la chaussée et dans le sens du trafic.**
- **En groupe, il faut circuler à la file indienne, jamais côte à côte.**
- **Établir un contact visuel avec les autres usagers de la route et signaler ses intentions au moment d'une manoeuvre.**

Rappelons qu'il est **interdit** de :

- **Circuler avec un baladeur ou un casque d'écoute.**
- **Transporter un passager, sauf s'il y a un siège prévu à cet effet.**
- **Circuler entre les véhicules en mouvement.**
- **Circuler sur le trottoir.**
- **Consommer des boissons alcoolisées en circulant.**

S'il n'y a pas de feux de circulation pour les cyclistes, **il faut respecter les feux de circulation pour les véhicules**. Pour traverser lorsqu'il y a un feu pour piéton, il faut descendre de son vélo.

Méfiez-vous...



Vélo à assistance électrique

Saviez-vous que ?

De 14 à 17 ans, le conducteur de ce type de vélo doit posséder un permis autorisant au moins la conduite d'un **cyclomoteur**. De plus, le conducteur doit porter un casque de vélo. Aucun permis n'est requis pour les 18 ans et plus.

Patins, planches à roulettes et trottinettes

Saviez-vous que ?

Seule la trottinette sans moteur est permise sur la chaussée. La trottinette motorisée, les patins à roues alignées, les skis, la planche à roulettes et le véhicule-jouet sont interdits.

Cet été, soyez prudents lors de vos déplacements à vélo et rappelez-vous d'être visibles et surtout prévisibles pour les automobilistes qui vous entourent...

Partageons la route intelligemment !

Source : SAAQ (Société de l'assurance automobile du Québec)

Agente Magali Lagrandeur
Sûreté du Québec



PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE DANS TOUTES LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DES MASKOUTAINS

POUR OBTENIR UN PERMIS DE BRÛLAGE, ADRESSEZ-VOUS AU BUREAU MUNICIPAL

LE DÉTENTEUR D'UN PERMIS DE BRÛLAGE DOIT RESPECTER LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Une personne raisonnable doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu et garder le plein contrôle du brasier;
- Avoir en sa possession sur les lieux où doit être allumé le feu, l'équipement requis pour combattre un incendie engendré par ce feu, tels que boyaux d'arrosage, extincteurs, pelle mécanique, tracteur de ferme ou autre équipement approprié.
- Avoir entassé en un ou plusieurs tas les matières destinées au brûlage à une hauteur maximale de deux mètres et demi (2.5 m) et sur une superficie maximale de vingt-cinq mètres carrés (25 m²), tout en respectant une marge de dégagement entre les tas et la forêt d'au moins 60 mètres;
- N'utiliser aucune des matières suivantes comme combustible : pneu ou autre matière à base de caoutchouc, déchet de construction ou autre, ordures, produits dangereux ou polluants ou tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlements en vigueur;
- N'utiliser aucun produit inflammable ou combustible comme accélérateur;
- Le brasier doit être situé à au moins 60 mètres de tout bâtiment. Dans le cas d'un feu de foyer situé à l'extérieur du périmètre urbain de la municipalité, la distance est réduite à 10 mètres;
- Aviser le bureau municipal avant l'allumage du feu et lors de l'extinction complète du brasier;
- N'effectuer aucun brûlage lors de journées très venteuses (vélocité du vent maximum permise: 20 km/h) et lorsque les vents dominants sont orientés vers les boisés;
- N'effectuer aucun brûlage lors de journées dont l'indice d'assèchement est élevé suivant la Société de protection des forêts contre le feu;
- S'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.

**Avant de procéder au brûlage, vérifier auprès de la Société de protection des forêts contre le feu qu'il n'y a pas interdiction de brûlage.
1-800-563-6400 ou sur le site internet www.sopfeu.qc.ca**



ÉCOCENTRES DE SAINT-HYACINTHE ET ACTON VALE

Saint-Hyacinthe, le 17 avril 2014 – Les écocentres de Saint-Hyacinthe et Acton Vale ont ouverts leurs portes le samedi 12 avril dernier et sont accessibles tous **les samedis et les dimanches de 8 h 30 à 16 h 30**, jusqu'au **30 novembre 2014**.

Les écocentres sont accessibles gratuitement, **sur preuve de résidence**, aux citoyens des 23 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et sont situés au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale.

Les **matières admissibles** sont les peintures, les huiles, les filtres à huile et huiles végétales. Idéalement elles doivent être déposées dans leur contenant d'origine ou dans des contenants incassables, fermés et bien étanches en inscrivant clairement le type d'huile dont il s'agit. Les métaux, les pneus déjantés et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces) et la brique sont également acceptés, de même que les résidus informatiques et électroniques, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition (la **quantité est limitée à 3 mètres cubes ou à une remorque domestique d'une grandeur maximale de 4 pi x 8 pi, par jour**). Pour des motifs d'ordre logistique, les remorques dont la dimension est supérieure à celle-ci, ne seront pas admises sur le site des écocentres.

RÉDUISEZ LES FILES D'ATTENTE !

Il est possible pour les utilisateurs des écocentres de contribuer à réduire les files d'attente...

- En triant les matières avant d'arriver aux écocentres.
- En se faisant assister par un parent ou un ami pour procéder plus rapidement au déchargement des matières. (**Le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules**).

Nous vous remercions de votre collaboration. Ces petits gestes profiteront à tous !

ATTENTION !!!

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont pas acceptés aux écocentres. De plus, les **résidus domestiques dangereux** (mis à part les peintures et les huiles) seront refusés et doivent être apportés à l'une des quatre collectes annuelles de résidus domestiques dangereux.

DEUX SITES ACCEPTENT LES BRANCHES

- | | |
|--|--|
| ▪ Région de Saint-Hyacinthe
1000, rue Lemire, Saint-Hyacinthe
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 15
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 45
Jusqu'à la fin novembre | ▪ Région d'Acton Vale
À l'extrémité de la rue Bernier, Acton Vale
En tout temps |
|--|--|



Quelques trucs pour réduire l'utilisation des produits domestiques dangereux...

Il est possible de contribuer à une saine gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) en diminuant l'utilisation de tels produits. En effet, en privilégiant des solutions de remplacement (recettes maison) aux produits domestiques dangereux, nous pouvons réduire à la source le volume de RDD en circulation.

Divers produits de nettoyage que nous utilisons dans la maison peuvent être remplacés par des mélanges simples. Voici quelques nettoyeurs écologiques de base qui sont facilement utilisables et peu coûteux :

QUELQUES TRUCS MAISON !

Nettoyant tout usage :

2 litres d'eau, ¼ de tasse de bicarbonate de soude (soda) et ½ tasse de vinaigre.

Nettoyant pour vitres et miroirs :

1 litre d'eau chaude et 10 ml de vinaigre. Essayez avec un papier journal roulé en boule.

Nettoyant pour argenterie :

1 litre d'eau chaude, 5 ml de soda, 5 ml de sel et 1 morceau de papier d'aluminium.
Faire tremper le tout quelques minutes.

Nettoyant pour cuvette ou baignoire :

½ tasse de vinaigre et ¼ de tasse de soda. Laisser reposer une demi-heure dans la cuvette et actionner la chasse d'eau. Pour la baignoire, brosser et essuyer.

Nettoyant pour plancher :

4 litres d'eau chaude, ¼ tasse de vinaigre et quelques gouttes d'huile essentielle.

Détachant pour marques de crayon et chaussure :

Saupoudrer du bicarbonate de soude sur un linge humide et frotter.

Renvois d'eau :

Utiliser une ventouse. Verser ¼ de tasse de bicarbonate de soude et ajouter ensuite ¼ de tasse de vinaigre.
Laisser reposer 15 minutes et verser ensuite de l'eau bouillante.

Nettoyant pour casseroles calcinées :

5 ml de bicarbonate de soude, 5 ml de sel et ½ tasse de vinaigre.
Avec un peu d'eau, amener à ébullition dans la casserole calcinée quelques minutes.

Le vinaigre blanc nettoie, désinfecte, désodorise, déloge la graisse, dissout les dépôts calcaires, élimine les moisissures et prévient leur apparition. De plus, il fait disparaître les taches et le vert-de-gris, blanchit les vêtements, élimine l'électricité statique et assouplit les tissus.

***** Une goutte d'huile essentielle parfumée, déposée sur une ampoule, embaume toute la pièce**



PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGE 2014

2014 : Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transport du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.

2015 : Le calendrier des vidanges 2015 sera déterminé suite à la période de vidange de 2014. L'ordre des municipalités et des routes pourrait varier en fonction de l'expérience acquise en 2014.

MUNICIPALITÉ	2014		2015	
	Route/rang	Nombre de fosses	Route/rang	Nombre de fosses
Saint-Liboire 2014 : Du 1 ^{er} octobre au 9 octobre 2015 : À déterminer	Rue Marceau	7	Rang St-Georges	101
	Rang Saint-Édouard	99	7 ^{ième} Rang	2
	Rue Morin	12	Rang St-Patrice	22
	Rue Deslauriers	25	Rang St-Joseph	5
	Route Quintal	4	Chicoine	12
	Rang Charlotte	87	Croteau	1
			9 ^{ième} Rang	19
			Chemin des Commissaires	1
			Chemin de la Berline	11
			Des Tilleuls	14
			Des Saules	14
			Chemin Penelle	21
	TOTAL :	234		223

Dans la mesure du possible, la Régie s'efforce de respecter ce calendrier de vidange. Cependant, en cas d'urgence, de changement de fosse ou encore d'installation d'une nouvelle installation, il est suggéré de demander aux citoyens de contacter la Régie au 450 774-2350. Dans ces deux derniers cas, il serait préférable d'aviser la Régie au moins 4 jours à l'avance, afin que nous puissions insérer ces demandes aux routes de vidange.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES « ÉVITER LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES »

Saint-Hyacinthe, le 1^{er} avril 2014 – Conformément à la réglementation provinciale et au Plan de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, le programme régional de vidange des installations septiques est en vigueur depuis quelques années et il connaît un excellent succès. Ce programme encadre les activités de vidange obligatoire des installations septiques et la valorisation des boues de façon efficace et respectueuse de l'environnement.

La collaboration des citoyens est excellente et elle a permis d'obtenir des résultats extrêmement positifs pour notre environnement, avec plus de 44 000 tonnes de boues collectées, transformées en 2 212 tonnes de compost et valorisées en agriculture au cours des trois premières années du programme.

Afin d'éviter de devoir acquitter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen concerné par ce programme doit s'assurer du respect des règles ci-dessous :

- Il est important d'enlever la terre afin de dégager un espace autour de chacun des couvercles de l'installation septique d'au moins 15 cm (6 pouces) de large et d'autant de profond afin que l'entrepreneur puisse basculer le couvercle sans risquer de l'abimer ou de briser le rebord supérieur de la cheminée de la fosse septique (*dans la majorité des cas, on retrouve deux couvercles et ils doivent tous deux être dégagés afin de permettre la vidange complète de l'installation*).
- L'installation septique doit être clairement localisée (piquet, affiche, etc.) et être accessible par l'entrepreneur en tout temps (aucune clôture fermée à clé, animal en liberté...).
- Tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles doit être retiré (pot à fleurs, statuettes, bonbonne de propane, etc.) et l'adresse de l'immeuble doit être clairement visible de la route.
- Lorsque l'installation est munie d'un système de pompe (ex. : Bionest), il est important de mettre la pompe hors tension la journée prévue pour la vidange et de placer une note confirmant le tout sur le couvercle de l'installation, au bénéfice de l'entrepreneur.

Afin de permettre le maintien à jour des dossiers des citoyens concernés, **il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou d'installation septique sur le territoire visé par le programme.**

Il est possible d'obtenir toutes les informations pertinentes en communiquant directement par téléphone avec la Régie au 450 774-2350 ou en consultant le site Internet au www.regiedesdechets.qc.ca.



NOUVEAUTÉS HYPOCHÉCAIRES 2014



DÉCOUVREZ NOS SOLUTIONS DE FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE VRAIMENT FLEXIBLES

VOUS DÉSIREZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE MAISON OU D'UN CONDO?

Desjardins offre des solutions hypothécaires flexibles, à taux concurrentiels, ainsi que des protections complètes pour votre prêt et votre propriété.

En faisant affaire avec Desjardins, vous pourrez entre autres

Rembourser votre prêt hypothécaire plus rapidement, sans indemnité

Une fois par année civile, vous pouvez, sans indemnité, augmenter le montant ou la fréquence de vos versements sans dépasser, au cours du terme, le double du montant prévu à votre contrat. Vous accélérez ainsi le remboursement de votre prêt.

Prendre jusqu'à 4 mois de congé de versements hypothécaires

En augmentant le montant ou la fréquence de vos versements, ou en faisant un ou des remboursements par anticipation, non seulement vous accélérez le remboursement de votre prêt, mais cela vous permettra également de demander plus tard un congé de versements pouvant aller jusqu'à 4 mois au cours d'un même terme.

Rencontrer un représentant hypothécaire à votre domicile

À l'heure qui vous convient, 7 jours sur 7, nos représentants hypothécaires évalueront avec vous les options qui s'offrent à vous. Ils vous renseigneront sur les caractéristiques des différents prêts hypothécaires et vous aideront à choisir celui qui convient le mieux à votre situation en fonction de plusieurs critères, dont votre profil d'emprunteur.



**ÉVOLUTION DE LA GAMME DE PRODUITS VISA DESJARDINS
REFONTE DE NOS CARTES**



INFORMEZ-VOUS À VOTRE CAISSE



«Jazz» ta vie pour le Trait d'Union Montérégien

«JAZZ TA VIE» POUR UN AMI

Le 23 mai prochain, à 20 h, venez «jazz» votre vie au profit du Trait d'Union Montérégien (TUM). Le spectacle met en vedette les groupes VINTAGE et ALLEY JAZZ BAND, deux groupes de musique Jazz qui se produiront bénévolement pour la cause du TUM, un organisme communautaire qui aide les personnes aux prises avec des difficultés émotionnelles et les personnes âgées à se sentir moins seules. Le groupe est composé du duo composé de Jocelyne Beaudoin et de Bernard Cloutier qui s'est produit au mardi de filles le 22 octobre dernier. Le ALLEY JAZZ BAND est composé des 4 membres du Stage Band de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme auquel s'est joint un guitariste de la formation Freak out. Les deux groupes promettent de visiter les répertoires du jazz crooner et cool avec quelques emprunts au style funk, soul et au blues.

Billets au coût de 15 \$ disponibles :

Au Zaricot

1460, des Cascades
St-Hyacinthe
450 774-2383

Au Trait d'Union Montérégien

1195, rue St-Antoine, bureau 208
St-Hyacinthe
450 223-1252



Au coeur de la chaîne des Appalaches, à Racine, le Camp Boisjoly offre aux jeunes de 7 à 17 ans des vacances en montagne où les défis de groupes sont multiples. Depuis 1928, nos activités aquatiques et nautiques sur les 48 acres du Lac Brais favorisent le respect, l'amitié et le dépassement !

Inscrivez-vous au www.boisjoly.gc.ca ou au 450-771-2034!





Marie-Claude Morin
Députée
Saint-Hyacinthe-Bagot



Bureau de Saint-Hyacinthe
1920, rue des Cascades Ouest
Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 3J5
(450) 771-0505 / 1-800-463-0505
marie-claude.morin@parl.gc.ca

Bureau d'Acton Vale
(ouvert sur rendez-vous seulement)
430, rue Bonin
Acton Vale (Qc) J0H 1A0

Madame Marie-Claude Morin, députée de Saint-Hyacinthe Bagot félicite le comité organisateur de St-Liboire en Fête pour leur engagement dans la communauté.

Il est plaisant de voir la réussite d'évènements soutenus par l'implication bénévole. Elle invite donc la population de Saint-Liboire à participer à ces 2 journées de festivités de St-Liboire en Fête, mises en place pour favoriser une fraternité entre les citoyens de cette belle communauté.



La Clé sur la Porte

La Clé sur la porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour une écoute téléphonique, une rencontre avec une intervenante ou un besoin d'hébergement, nous sommes présentes.

N'hésitez pas à nous contacter au 450 774-1843.
Ouvert 24/7 Gratuit et confidentiel.



**Les Serres
Beauregard inc.**

135, Rang Charlotte
Saint-Liboire QC
J0H 1R0

T 450.793.2765
F 450.793.2580

Plantes d'intérieur

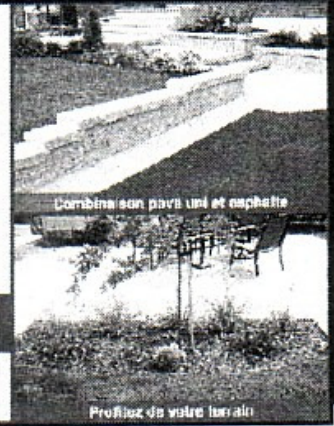
PAYSAGEMENT
Lapierre

Patrick Lapierre
450 791-2765

R.R.Q. 0282-0100-01

Conception et réalisation
d'aménagement paysager

- SERVICE D'ARCHITECTE
- ENTRETIEN COMPLET




Combinaison pavé uni et enchaîne

Profitez de votre jardin

735, ave Sainte-Anne,
Saint-Hyacinthe,
Québec J2S 5G6
Télécopieur : 450-771-4037
Courriel : jytremblay@arpgeo.ca

Jean-Yves
Tremblay
arpenteur-géomètre

450-771-4224



Me Nathalie Dauphinais, LL.B., D.D.N.



NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE



140, Carré du Boisé, St-Liboire
(Québec) J0H 1R0



Téléphone: (450) 793-2936
Télécopieur: (450) 793-2080

GÉRARD DION
& FILS
inc.  

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

FERME-COMMERCE
INDUSTRIE-RÉSIDENCE
FOURNISSEUR DE MATÉRIEL
ÉLECTRIQUE NEUF ET USAGÉ

Pierre et Serge Dion
154, St-Patrice
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Tél.: 450.793.4481
1 800.808.4481
Fax: 450.793.4485

R.G.N.M.
Services S.E.N.C.

Ébénisterie,
Reproduction & Restauration
de meubles antiques

450.793.4012

1615, rang St-Édouard
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0



Excavation
217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante
F.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE POTESSEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PRIGNE DE DÉBICHÈMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 *Berni* : 450 793-2535




Esthétique
Cathy

Cathy Bérubé
propriétaire

42, Bouvier, St-Liboire QC J0H 1R0 **450 793.4058**



Maryse Morin

Courtier immobilier agréé
maryse.morin@viacapitale.com

450 250 0555

viacapitaleaffaires.com

1906, rue des Cascades, bureau 203
Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5
F 450 250 0556



>> On connaît le marché



Pharmacie Nicolas Borri Pharmacien propriétaire

Nicolas Borri
54 St-Patrice
St-Liboire (QC)
J0H 1R0
T (450) 793-4466
F (450) 793-4861

Lun. Mar. Vend.
9h30 à 18h00

Mer. Jeu.
9h30 à 20h00

Sam.
9h30 à 17h00

Dim.
Fermé

Livraison gratuite

membre affilié à



Anne

la petite cordonnière

95 St-Joseph St-Liboire

J0H 1R0 Québec

450-793-4944

lucanne.ls@hotmail.com



Heure d'ouverture

Mardi au Vendredi

9:00 à 18:00 heures

Samedi de 9:00 à 14:00

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811

Massothérapie
et Esthétique
Jocelyne Laplante

Certificat cadeau disponible
reçu d'assurance

- Massage suédois
- Massage aux pierres chaudes
- Enveloppement corporel
- Facial
- Épilation à la cire
- Maquillage etc.

17, rue Quintal, Saint-Liboire

Prendre rendez-vous au **450-793-4551**



ENTREPRENEUR
GÉNÉRAL

169, rue Morin, Saint-Liboire
Québec J0H 1R0
Tél.: 450 793-4963
Cell.: 450 278-0111
Fax: 450 793-4983
Courriel: richard@c-r-d.ca
www.constructionsdeslandes.ca



salon de toilettage

tél.: 450 779.2988 sur rendez-vous



Salon Ginette Robert
Coiffure pour toute la famille

450 793-4664
jgrob@hotmai.com

75, rue Gabriel
Saint-Liboire, QC
J0H 1R0



SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Luc Bergeron, CPA auditeur, CGA
Associé

EPR inc.
450, av. St-Joseph, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8K5
www.eprquebec.com

Tél.: 450 774-7165 #232
Télécopieur: 450 774-1589
luc.bergeron@eprquebec.com

Un membre indépendant de Groupe EPR Canada inc.

CENTRE PROFESSIONNEL MULTIMEDIA ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS NUMÉRIQUES



www.megareseau.com

▲ Photocopie
▲ Imprimerie

T 450.773.5877
1 800 337.5877
F 450.773.5977

Konique Charpentier

1456, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe QC J2S 2J6

info@megareseau.com



Propriétaires:

Anne-Marie Scott, pâtissière
Patrick Bernier, cuisinier

450-793-4430
126, rue Saint-Patrice
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
COMPLEXE H TELIER



A&R ÉLECTRIQUES
Les entreprises électriques A&R Ltée



Ginette St-Onge, Mtl.
Normand St-Onge, Mtl.
Mathieu St-Onge, Est.

T. 450 253-8690 514 456-8690
F. 450 253-0017

COMPLEXE H TELIER

www.arelectrique.ca

ENTRETIEN SAISONNIER

JOCELYN LAPALME

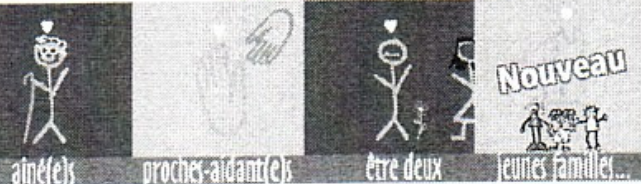
Déneigement - Fauchage - Labour - Excavation
Nivellement - Bois de chauffage - Divers

Tél: 450.793.4628

1185, rang St-Édouard, St-Liboire, Qc J0H 1R0



www.coopauxp'titssoins.com
450 771-0605



Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

Patrice Dion
Représentant

Ferme: (450) 793-2774 Rés.: (450) 793-4310
(450) 793-2780



FERME CERPAJO INC.

156, RANG CHARLOTTE
ST-LIBOIRE (QUEBEC)
J0H 1R0

TRAVAUX À FORFAIT DE TOUT GENRE

SEMENCE
FENAISSON
BATTAGE
LABOUR
NIVELLEMENT
DÉNEIGEMENT
DIVERS



RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
RÉNOVATION

RBQ: 8002-8884-88

info@pmmorin.com - www.pmmorin.com

Pascal Morin: 450.278.4275
Francis Morin: 450.278.4278



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740 Boul. Laurier Est
 Saint-Hyacinthe, Qc
 J2R 1P8

Tél: (450) 773-3408
 Fax: (450) 773-9753

André Leroux
 Président
 RRQ291D-6340-16



www.campinglaliberte.com

PROPRIÉTAIRES
 Jean-Yves et
 Huguette Fontaine

La Liberté

345 sites enchaînés
 à découvrir

128, rang Charlotte, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
 Tél: 450 793-2716

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
 pour vous faire connaître davantage.
 Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811

LES ENTRETIENS
 A.M.
 BRIÈRE

1566 RANG ST EDUARD
 ST LIBOIRE
 J0H 1R0

Maxime Brière
(450) 278-7389
 lesentretiensambriere@gmail.com

MOTORSÉ CLASSE C 28' À LOUER

Couche 6 personnes – 1 000 \$ / semaine
 Possibilité de fin de semaine.
 Assurances en sus
 Infos : Karine Flibotte – 450 778-5457

Buffet Benoit

Buffet chaud et froid pour toutes occasions
Personnalisez votre buffet avec nos à côtés,
il nous fera plaisir de satisfaire vos papilles.

70 rte Quintal, Saint-Liboire, J0H 1R0
 courriel : bernardbenoit@hotmail.ca Bernard: 450 793-2010 Patrick 450 230-5007



Desjardins

Caisse du Plateau maskoutain

Conjuguer avoirs et êtres

Siège social :

Heures d'ouverture

151, rue Gabriel
Saint-Liboire QC J0H 1R0
Tél. : 450-793-4491
Fax : 450-793-4905

lundi, mardi, mercredi : de 9 h 30 à 15 h 00
jeudi : de 9 h 30 à 20 h 00
vendredi : de 9 h 30 à 16 h 00

Centre de services :

Heures d'ouverture

1199, rue Principale
Saint-Dominique QC J0H 1L0
Tél. : 450-773-1359
Fax : 450-773-5489

lundi, mardi, mercredi : de 10 h 00 à 15 h 00
jeudi : de 10 h 00 à 20 h 00
vendredi : de 10 h 00 à 16 h 00

Courriel : caisse.t90004@desjardins.com